



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget principal 2011 :
Décision Modificative N°7

N° 000602

Question n°1 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
« finances »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze

et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président délégué aux finances expose qu'il s'avère nécessaire de procéder à des modifications (*ouvertures et virements de crédits*) sur le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Elles concernent, plus précisément, une ouverture de crédits pour passer l'écriture du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), un report en 2012 des crédits pour l'acquisition des locaux d'ARCADE et des parcelles attenantes, une distinction d'imputations comptables et une ouverture de crédits pour le remboursement de trop perçu pour le PASS Foncier détaillées comme suit :

SOUS-PREFECTURE
HERAULT
26 DEC. 2011
SERVICE COURRIER

DM N°7 BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 014	Impôts et taxes (FNGIR)	+ 10 280 899,00 €
Total.....		+ 10 280 899,00 €

DM N°7 BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 73	Impôts et taxes (FNGIR)	+ 10 280 899,00 €
Total.....		+ 10 280 899,00 €

DM N°7 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre - Opération	Libellé	Montant
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	- 377 000,00 €
Opération 1003	Site Métiers d'Arts Agde	+ 70 000,00 €
Opération 502	Restruc. Urbaine échoppes MMA	-70 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	+ 4 000,00 €
Total.....		- 373 000,00 €

DM N°7 BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre - Opération	Libellé	Montant
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	- 373 000,00 €
Total.....		- 373 000,00 €

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation, par Décision Modificative n°7, de ces écritures comptables.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative n°7 ces modifications telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2011 concernant le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Exercice 2012 : mandatement
des dépenses d'investissement
avant l'adoption du Budget
Primitif 2012

N° 000603

Question n°2 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
« finances »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

**L'an deux mille onze
et le lundi 12 décembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (*Salle des Fêtes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

Monsieur le Président expose :

- ✓ que lorsque le Budget Primitif n'a pas encore été voté, l'ordonnateur peut - s'agissant de la section de fonctionnement- engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente (art. L. 1612-1 du CGCT) ;
- ✓ qu'en matière d'investissement, les crédits non consommés du budget de l'exercice n-1 sont reportés et peuvent faire l'objet d'engagement et de mandatement de dépenses avant le vote du Budget. L'ordonnateur est en droit de mandater les dépenses, afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget ;
- ✓ qu'outre ce droit, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil, qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés. Ces derniers sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il s'avère que le montant des crédits ouverts au Budget 2011 s'élève à **27 453 340,11 €** et les dépenses au chapitre 16 s'élèvent à **1 270 788,80 €** (celles au chapitre 18 sont à 0), les crédits pouvant être ouverts sont donc au maximum de : **6 545 637,82 €**.

En conséquence afin qu'il n'y ait pas, entre le 1^{er} janvier 2012 et la date du vote du Budget Primitif (*mars 2012*), une rupture dans les engagements et les paiements des dépenses d'investissement, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2012 du Budget Principal, dans la limite indiquée ci-dessous :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles :	+ 1 800 €
Chapitre 204 - Subventions d'Équipement versées :	+ 132 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	+ 303 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours :	+ 68 000 €
Opération 1001 - Circuit des Belvédères :	+ 24 000 €
Opération 1002 - Port Fluvial / Hôtel Riquet :	+ 20 300 €
Opération 1003 - Site des Métiers d'Arts Agde :	+ 20 000 €
Opération 203 - ZAC Les Rodettes :	+ 17 700 €
Opération 204 - Pays d'art et d'histoire :	+ 2 500 €
Opération 209 - Réseau Médiathèque Intercommunale :	+ 6 300 €
Opération 210 - Centre Technique les Champs Blancs :	+ 55 300 €
Opération 212 - Château de Castelnau :	+ 2 500 €
Opération 217 - Centre Technique des Rodettes :	+ 4 100 €
Opération 230 - Siège Administratif :	+ 13 700 €
Opération 231 - Aire d'accueil gens du voyage d'Agde :	+ 7 100 €
Opération 233 - Aire Grand passage gens du voyage	+ 30 000 €
Opération 405 - Protection littoral d'Agde :	+ 14 400 €
Opération 407 - Acquisition fonc/log social :	+ 271 300 €
Opération 408 - Acquisition foncière / restructuration urbaine :	+ 5 000 €
Opération 411 - Centre Aquatique d'Agde :	+ 500 000 €
Opération 412 - Château Laurens :	+ 56 800 €
Opération 413 - Théâtre de Pézenas :	+ 402 600 €
Opération 502 - Restructuration urbaine – échoppes MMA	+ 69 000 €
Opération 505 - Protection Littoral Vias Ouest :	+ 20 800 €
Opération 506 – Système d'Information Géographie :	+ 16 000 €
Opération 508 - Subventions d'équipement versées aux communes :	+ 131 500 €
Opération 602 - Délégation de l'Etat Aide à la pierre :	+ 238 500 €
Opération 603 - Espace Molière :	+ 7 300 €
Opération 701 - Aggl'haut débit :	+ 36 300 €
Opération 801 - Informatique et téléphonie :	+ 84 000 €
Opération 803 - Protection Littoral Portiragnes :	+ 7 600 €

Opération 901 - Piscine de Pézenas :	+ 40 100 €
Opération 902 - Zone des rochers :	+ 200 000 €
Opération 903 - Abbatale de Saint-Thibéry :	+ 43 000 €
Chapitre 4581 – Investissement sous mandat	+ 119 000 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	+ 162 500 €
TOTAL.....	<u>+ 3 134 000 €</u>

Monsieur le Président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2011, du Budget principal pour un montant de **3 134 000 €** selon le détail ci-dessus.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe du «Transport
Hérault Méditerranée» :
taxes et produits irrécouvrables
- approbation état de non-
valeur

N° 000604

Question n°3 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
« finances »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

**L'an deux mille onze
et le lundi 12 décembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Guy AMIEL**, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président informe l'assemblée délibérante que madame le Trésorier Principal d'Agde a transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée un état de produits irrécouvrables, en date du 17 octobre 2011.

Il précise qu'il s'agit d'un état de non-valeur de 81,40 € concernant un chèque sans provision émis en 2007 pour des achats de titre de transport sur le Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur expose que compte tenu des motifs invoqués par madame le Trésorier Principal, il est proposé au Conseil communautaire que soit admis en non-valeur ce produit irrécouvrable pour un montant total de 81,40 € sur le Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » et que la charge correspondante soit prélevée à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » de ce même budget.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la somme irrécouvrable proposée par madame le Trésorier principal pour un montant total de 81,40 € sur le Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » ;
- **DIT QUE** les charges correspondantes seront imputées à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe du «Transport
Hérault Méditerranée -
exercice 2011 : Décision
Modificative n°1

N° 000605

Question n°4 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
« finances »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze

et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (*Salle des Fêtes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Guy AMIEL**, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président délégué aux finances expose que pour admettre l'état de non-valeur établi par le Comptable, il s'avère nécessaire de procéder au virement de crédit ci-dessous sur le Budget annexe du « *Transport Hérault Méditerranée* » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

SOUS-PRÉFECTURE
BÉZIER
26 DEC. 2011
SERVICE COURRIER

DM N°1 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chap. 011	Charges à caractère général	- 81,40 €
Chap.65	Autres charges de gestion courante	+ 81,40 €
Total.....		0,00 €

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation, par Décision Modificative N°1, cette écriture comptable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

D'APPROUVER par Décision Modificative N°1 cette modification telle que présentée ci-dessus sur l'exercice 2011 concernant le Budget annexe du « *Transport Hérault Méditerranée* » de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Commission Intercommunale
des Impôts Directs (CIID) :
proposition de la liste des
commissaires titulaires et
suppléants

N° 000606

Question n°5 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
« finances »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (*Salle des Fêtes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

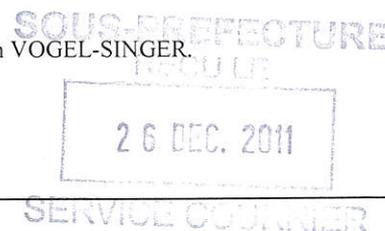
AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansjau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM



Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts rendant désormais obligatoire la création -par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique- d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires, le Conseil communautaire a institué une CIID par délibération en date du 26 septembre 2011 (*notifiée à la direction régionale des finances publiques auprès des services préfectoraux le 4 octobre 2011*).

Dans ce cadre, les communes membres ont été sollicitées par la Communauté d'agglomération afin de récolter leurs propositions sur la nomination des commissaires pouvant siéger à cette CIID.

Il convient donc, que l'Assemblée délibérante doit dresser la liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté). Il est rappelé que ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : « les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission ».

Monsieur le Rapporteur stipule que la liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants est à transmettre avant le 1^{er} janvier 2012 à la directrice régionale des finances publiques qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants, afin que la CIID exerce ses compétences dès cette date.

Par conséquent, sur proposition de monsieur le Président les membres du Conseil communautaire sont amenés à approuver la liste des 20 propositions de commissaires titulaires et de 20 propositions de commissaires suppléants choisis selon les prescriptions indiquées ci-dessus et susceptibles de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs en qualité de commissaires titulaires et suppléants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les listes *jointes en annexe*, chacune composée de 20 noms remplissant les conditions réglementaires et qui seront proposées à madame la Directrice Régionale des Finances publiques afin que la Commission Intercommunale des Impôts Directs exerce ses compétences dès le 1^{er} janvier 2012.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Liste des personnes proposées, à la désignation de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux (20 noms)

(Code Général des Impôts, article 1650 A)

Titulaires	Noms, prénoms (à classer par ordre de préférence décroissante)	adresse	lieu et date de naissance	Profession	commune du domicile
1	M. CAVAILLES Jean-Pierre	25 impasse Baluffe	Paris le 27/05/1943	Retraité Percepteur	34 300 AGDE TH
2	M. LANGLOIS Yves	8 avenue des Sergents	Paris le 06/11/1965	Agent Immobilier	34 300 AGDE CFE
3	M. BOUDET Michel	8 place Paul Gauguin	Montagnac(34) le 22/01/1941	Retraité	34 120 PEZENAS TH/TF
4	M. SICARD Edgar	21 rue des mûriers	Montblanc (34) le 12/07/1941	Médecin	34 120 NEZIGNAN L'EVEQUE TH/TF
5	M. BONAL Aimé	Le Mas du Cèdre Chemin de Saint Martin	Aumes le 07/06/1935	Retraité	34 530 AUMES
6	M. GIRAUD Francis	18 avenue de Béziers	Montagnac le 28/07/1930	Retraité	34 630 SAINT-THIBERY TF
7	Mme VIRGILE Mary-Claude	4 place de l'Eglise	Pézenas le 27/10/1949	Retraitée	34 720 CAUX TH
8	M. FADAT Jean-Claude	17 route de Nizas	Béziers le 20/03/1961	Viticulteur	34 230 ADISSAN TH/TF
9	M. ROVIRA Didier	rue des jardins de l'esplanade	Béziers le 05/09/1957	Commerçant	34 530 MONTAGNAC TH/TF/CFE
10	M. BOUDET Christophe	Chemin du Perussas	Béziers le 2/03/1963	Cadre d'entreprise	34 120 TOURBES TF
11	M. PEREZ Robert	5 chemin du Parc	Colombiers le 10/09/1941	Retraité comptable	34 850 PINET TH
12	M. RALUY Robert	1 rue de l'Aqueduc	Béziers le 02/06/1943	Retraité	34 550 BESSAN TH/TF
13	M. GRENIER Régis	3 impasse des Tamaris	Caux le 29/09/1947	Retraité	34 510 FLORENSAC TH
14	Mme SAHUC Hélène	6 lotissement les oliviers	Pézenas le 20/07/1973	Aide Comptable	34 120 LEZIGNAN LA CEBE TH/TF
15	M. VAYRETTE Frédéric	1 bis rue des Bassins	Béziers le 24/04/1974	Viticulteur	34 420 PORTIRAGNES
16	M. CERVERA Jean-François	18 route des caves	Laure Minervoies le 12/11/1941	Agent immobilier	34 320 NIZAS
17	M. THIEULE Jean-Pierre	26 rue Artémis	Pomerols le 30/07/1948	Retraité	34 120 CASTELNAU DE GUERS TH/TF
18	M. DUSSUTOUR Daniel	22 avenue d'Agde	Béziers le 04/12/1947	Fonctionnaire des finances	34 450 VIAS
19	M. FAURE Charles	Hôtel de ville, avenue de tourbes	Macon (71)à le 22/07/1950		34 120 NEZIGNAN L'EVEQUE TH/TF
20					

1 extérieur (contribuable à la CFE ou à la TF)

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Liste des personnes proposées, à la désignation de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux (20 noms)

(Code Général des Impôts, article 1650 A)

Suppléants	Noms, prénoms (à classer par ordre de préférence décroissante)	adresse	lieu et date de naissance	Profession	commune du domicile
1	M. GACHES Jean-Louis	1 rue de l'Abondance	Agde le 07/08/1948	Retraité Commissaire de Police	34 300 AGDE TF
2	M. GOUD Daniel	La Roustanienque	Avignon(84) le 27/02/194	Retraité	34 120 PEZENAS TH/TF
3	Mme ROLLAND Nathalie	14 lotissement les cresses	Creil(60) le 15/12/1964	Fonctionnaire Territorial	34 120 NEZIGNAN L'VEQUE TH/TF
4	M. LOPEZ Jean	Lotis. Les Costes	Moratalla le 04/01/1957	Retraité	34 630 SAINT-THIBERY TF
5	M. LAPOUGE Claude	11 rue du 8 mai 1945	Béziers le 07/12/1935	Industriel	34 530 MONTAGNAC TH/TF/CFE
6	Mme PERRIN née RASIGADE Catherine	17 place de la République	Pézenas le 21/08/1951	Fonctionnaire en disponibilité	34 720 CAUX TH/TF
7	M. LARIO Patrick	2 rue Lamartine	Béziers le 08/02/1967	Agent de voyage	34 230 ADISSAN TH/TF
8	M. RAYNAUD Daniel	8 avenue des vendanges	Florensac le 02/12/1946	Retraité	34 510 FLORENSAC TF
9	M. FONTAINE Roland	10 quartier de Laval	Solre le Château le 20/09/1944	Retraité	34 550 BESSAN TH/TF
10		1 extérieur (contribuable à la CFE ou à la TF)			
11	M. DA SILVA Adam	Place du beffroi	Rebordes Santo Tirso (Portugal) le 11/10/1965	Adjoint technique	34 120 CASTELNAU DE GUERS TH
12	M. MANSIET Thierry	48 chemin de Florensac	Sète le 22/12/1964	Entrepreneur Maçonnerie	34 850 PINET CFE
13	M. FERNANDEZ Henri	2 rue du Four	Cazouls d'Hérault le 16/01/1930	Retraité	34 530 AUMES TH/TF
14	Mme GAUBERT Gisèle	avenue emmanuel arnaud	Montagnac le 05/09/1935	Retraité	34 530 MONTAGNAC TH/TF
15	M. BUIL Alexandre	24 avenue Pierre Corneille	Béziers le 11/08/1970	Commerçant	34 420 PORTIRAGNES TH/CFE
16	M. DUQUENNE Francis	11 rue du Bassin	Roubaix le 08/10/1954	Retraité	34 630 SAINT-THIBERY TH
17	Mme BOUTALBI Evelyne	Camping le Navarre, 534 avenue de la Méditerranée	Loudéac (22600) le 23/10	Demandeuse d'emploi	34 450 VIAS
18	M. BOHL Pierre	6 rue Jules Ferry	Montbéliard le 06/05/1944	Retraité	34 120 CAZOULS D'HERAULT
19	M. IZARD Yvon (S)	198 avenue du stade	Lézignan la cèbe le 24/03	Retraité	34 120 LEZIGNAN LA CEBE
20		1 extérieur (contribuable à la CFE ou à la TF)			



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Office du tourisme
intercommunal Val d'Hérault :
acompte sur le versement de la
subvention 2012

N° 000607

Question n°6 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
« finances »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

**L'an deux mille onze
et le lundi 12 décembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que l'Office de Tourisme Intercommunal bénéficie d'une subvention annuelle de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Il indique que l'Office de Tourisme intercommunal sollicite le versement d'un acompte de subvention pour palier un manque ponctuel de trésorerie.

Il propose donc aux membres du Conseil communautaire d'accorder, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2012, un acompte de subvention d'un montant de 300 000 euros à l'Office de Tourisme intercommunal « Pézenas Val d'Hérault ».

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

26 DEC. 2011

SERVICE COURRIER

1/2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 300 000 € à l'Office de Tourisme « Pézenas Val d'Hérault » ;
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au Budget Primitif 2012 – au chapitre 65, article 65738.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Subvention accordée à
l'association «Route des
vignerons et des pêcheurs» :
convention d'objectif 2012
et versement d'un acompte

N° 000608

Question n°7 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
« finances »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAux * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et, plus particulièrement, en matière de viticulture, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée apporte son soutien à la promotion et à la commercialisation des productions des spécialités du terroir en général et des productions viticoles en particulier. Pour cela, depuis plusieurs années elle développe un partenariat actif avec l'Association « Route des Vignerons et Pêcheurs ».

Monsieur le Rapporteur expose que pour l'année 2012 l'association de la Route des Vignerons et des Pêcheurs souhaite dans le cadre de la continuité de son partenariat avec la CAHM participer à des manifestations intercommunautaires, à des salons professionnels internationaux et qu'à ce titre une subvention d'un montant de 85 000 € pourrait lui être accordée.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec l'association de la route des Vignerons et des pêcheurs une convention d'objectif qui définira les actions à mener tout au long de l'année 2012

Il précise que les principales opérations prévues dans la convention d'objectif sont les suivantes :

- ✓ Participation à des salons internationaux ou manifestations pour l'exercice 2012 :
 - Salon VINISUD à Montpellier du 20 au 22 février 2012,
 - Salon PROWEIN du 04 au 06 mars 2012 à DUSSELDORF en Allemagne
 - Journée du terroir
 - Musique et vins
 - Fête de la Mer
 - Festival du F.I.L.M. (Pézenas)
 - Salon du Nautisme
 - Hérault du Cinéma
 - Les estivales
 - Challenge des Villes Maritimes
 - Dernier Bain de l'année

- ✓ Pour la troisième édition, la Route des Vignerons et des Pêcheurs en partenariat avec la C.A.H.M. l'Office du Tourisme du Cap d'Agde, la Ville d'Agde et la S.O.D.E.A.L, organise un événement oenotouristique dénommé VINOCAP sur les quais du Cap d'Agde.

Monsieur le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil communautaire d'accorder, une subvention au titre de l'année 2012 d'un montant de 85 000 euros.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** à l'Association « Route des vigneronns et des pêcheurs » une subvention pour l'exercice 2012 de 85 000 euros ;
- **DE PASSER** avec l'Association « Route des Vignerons et des Pêcheurs » une convention d'objectif pour l'année 2012 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Travaux de construction
du centre aquatique
communautaire :
Avenants

N° 000609

Question n°8 à l'OJ

Réf. : PHD/SG/SGB
« marchés publics »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de la fin des travaux de construction du centre aquatique, les entreprises titulaires de certains lots sont dans l'obligation de réaliser des travaux supplémentaires.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de passer les avenants suivants :

- Un avenant n°5 au lot 1 « *gros œuvre -étanchéité et traitements des espaces extérieurs* » avec l'entreprise BERTHOULY pour un montant de 28 910, 48 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 3 268 262,87 € HT, soit une augmentation de 1,15 % ;
- Un avenant n°3 au lot 2 « *charpente bois* » avec l'entreprise FARGEOT pour un montant de 6 000,00 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 1 225 364,88 € HT, soit une augmentation de 0,54 % ;
- Un avenant n°2 au lot 4.2 « *couverture métallique* » avec l'entreprise SOPRIBAT pour un montant de 20 217, 80 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 311 756,12 HT, soit une augmentation de 9,40 % ;

- Un avenant n°3 au lot 5 « Menuiserie intérieure » avec l'entreprise BOURNIQUEL pour un montant de 11 355, 00 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 159 574,90 € HT, soit une augmentation de 7,12 % ;
- Un avenant n°3 au lot 6 « Serrurerie – métallerie » avec l'entreprise SOLATRAG pour un montant de 21 958, 00 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 370 358,17 € HT, soit une augmentation de 6,94 % ;
- Un avenant n°3 au lot 7 « plâtrerie –faux plafonds » avec l'entreprise SNP pour un montant de 1 073,80 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 234 842,86 € HT, soit une augmentation de 0,49 % ;
- Un avenant n°3 au lot 8 « carrelages –faïences –étanchéité » avec l'entreprise PROCERAM pour un montant de 64 368 ,18 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 1 030 481,65 € HT, soit une augmentation de 8,31 % ;
- Un avenant n°3 au lot 10 « peintures –revêtement de sol » avec l'entreprise ATELIERS AGATHOIS pour un montant de 15 552, 25 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 135 410,96 € HT, soit une augmentation de 13,68 % ;
- Un avenant n°1 au lot 11.b « mobiliers » avec l'entreprise ZORZETTO pour un montant de 8 552,00 € HT portant ainsi son marché à la somme de 193 423,20 € HT, soit une augmentation de 4,63 % ;
- Un avenant n°1 au lot 11.c « habillage – pentes à glisser » avec l'entreprise SOLATRAG pour un montant de 16 232 € HT portant ainsi son marché à la somme de 90 232,00 € HT, soit une augmentation de 21,94 % ;
- Un avenant n°5 au lot 13 « traitement d'air –ventilation – plomberie –sanitaires » avec l'entreprise SPIE pour un montant de 92 149,24 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 1 516 079,29 € HT, soit une augmentation de 7,71 % ;
- Un avenant n°5 au lot 15 « électricité – courants forts – courants faibles » avec l'entreprise CEGELEC pour un montant de 24 893, 45 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 532 999,99 € HT, soit une augmentation de 7,02 % ;
- Un avenant n°2 au lot 16 « éclairage de mise en valeur » avec l'entreprise SOMITEG pour un montant de 35 878,48 € HT portant ainsi son marché (*tous avenants confondus*) à la somme de 366 916,03 € HT, soit une augmentation de 10,32 % ;

Soit un montant global d'avenants de 347 140,68 € HT.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2011

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

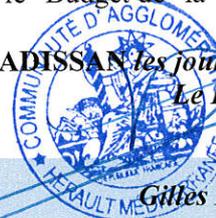
Pour : 30

Abstention : 5 (M. MONEDERO. Mmes BUCHACA. PUIG. MM. JOVIADO. Patrick HOULES)

- **DE PASSER** les avenants tels qu'énoncés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché N°2009-44 -
Aménagement des VRD
du centre aquatique d'Agde :
Avenants

N° 000610

Question n°9 à l'OJ

Réf. : PHD/SG/SGB
« marchés publics »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011
Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Robert GAIRAUD**, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre des travaux concernant l'aménagement extérieur du centre aquatique sur Agde, les entreprises titulaires des lots 2, 3, 4 et 5 sont amenées à réaliser des travaux supplémentaires.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer les avenants suivants :

- un avenant N°2 au lot 2 « Réseaux humides (AEP – EU) – Génie civil – Installation pompage » avec l'entreprise SOLATRAG pour un montant de 16 338.76 € HT soit une augmentation de 7.09 % portant ainsi le marché à la somme de 262 068,66 € HT et du à l'augmentation du nombre de raccordements du bâtiment aux réseaux EU et EP et à la mise en place de comptages AEP,
- un avenant N°1 au lot 3 « Revêtement de sol » avec l'entreprise MEDITRAG pour un montant de 24 665.55 € HT soit une augmentation de 21.41 % portant ainsi le marché à la somme de 139 868,05 € HT et du à l'augmentation en volume du béton désactivé pour s'adapter à l'implantation de la clôture périphérique du bâtiment, ainsi qu'à l'augmentation en épaisseur des zones d'accès PL vers la cour Anglaise.

- un avenant N°1 au lot 4 « réseaux secs » avec le groupement SOGETRALEC –BORDERES pour un montant de 68 766.25 € HT soit une augmentation de 19.48 % portant ainsi le marché à la somme de 421 752,25 € HT et du aux modifications concernant la gestion des accès aux bornes et interphones ;
- un avenant n°5 au lot 5 « aménagement paysager » avec l'entreprise PSP pour un montant de 1 425 € HT soit une augmentation de 0.23 % portant ainsi le marché à la somme de 705 411, 80 € HT et du aux modifications de l'arrosage automatique et des reprises de sol.

Les membres de l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2011
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour : 30

Abstention : 5 (M. MONEDERO. Mmes BUCHACA. PUIG. MM. JOVIADO. Patrick HOULES)

- **DE PASSER** les avenants tels qu'énoncés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché N°2008-10 - Etude
paysagère de la Planèze -
aménagement paysager et
études VRD «LES ROCHERS»
zone les Champs blancs :
Avenant N°3 avec le Cabinet
PMC CREATION

N° 000611

Question n°10 à l'OJ

Réf. : PHD/SG/SGB
« marchés publics »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze

et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (*Salle des Fêtes*) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DÖLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Robert GAIRAUD**, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'agglomération a passé avec le cabinet PMC (représenté par monsieur MOUREY, paysagiste) groupé avec le Bureau d'études BEK Ingénierie (représenté par monsieur KAMEL) un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et l'étude VRD des rochers, zone des champs blancs à Agde pour un montant de 107 100 € HT et que conformément aux clauses du marché, un premier avenant est venu fixer le nouveau montant des honoraires à la somme de 154 950 € HT pour un coût prévisionnel de travaux de 2 400 00 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle étude de dimensionnement du bassin de rétention a été demandée par la Communauté d'agglomération à l'équipe de maîtrise d'œuvre entraînant un avenant n°2 d'un montant de 3 550 € HT et que cette étude complémentaire a engendré des travaux supplémentaires d'un montant de 126 871 € HT entraînant ainsi une augmentation du marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 8 880.97 € HT

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec le cabinet PMC un avenant n°3 pour intégrer ces prestations supplémentaires au marché de base.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2011
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** un avenant N°3 au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet PMC CREATION pour un montant de 8 880,97 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché n°2011-42 -
Modernisation du système
informatique de la CAHM :
attribution du marché

N° 000612

Question n°11 à l'OJ

Réf. : PHD/LM/SG
« marchés publics »

Transmis à la

Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du système informatique de la Communauté d'agglomération, une consultation a été lancée en date du 28 septembre 2011 afin de retenir une société capable de moderniser l'ensemble des infrastructures informatiques implantées dans les différents sites, sur la base d'un montant estimatif de 160 000 € HT.

Il indique que le dossier de consultation comprenait *d'une part* des prestations intellectuelles pour améliorer les échanges de données mutualisées entre les utilisateurs (renforcement de la sécurité - reparamétrage des ordinateurs et serveurs, en fonction de la nouvelle configuration) et *d'autre part* du matériel (achat d'un nouveau serveur et de deux armoires de stockage de données à archiver).

Monsieur le Rapporteur expose que la commission d'appel d'offres réunie en date du 9 décembre 2011 propose aux membres du conseil de retenir la proposition du cabinet ACTIVANOS pour un montant de 133 015,44 € HT (variante 2).

1/2

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après avis de la commission d'appel d'offres en date du 9 décembre 2011
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** le marché concernant la modernisation du système informatique de la Communauté d'agglomération au Cabinet **ACTIVANOS**, domicilié à BEZIERS pour un montant de 133 015.44 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché N°2011-44 -
Aménagement du PAEHM
« l'Aumorne » à Florensac :
attribution du marché

N° 000613

Question n° 12 à l'OJ

Réf. : PHD/AM/SGB
« marchés publics »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Robert GAIRAUD**, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2010, le Conseil communautaire a décidé de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux concernant l'aménagement du PAEHM de « l'Aumorne » à Florensac. Le dossier de consultation comprenait trois lots :

Monsieur le Rapporteur expose que la commission d'appel d'offres réunie en date du 9 décembre 2011 a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 « terrassements généraux-voirie- réseaux humides » : entreprise ERGS pour un montant de 341 077,10 € HT ;
- Lot 2 « réseaux secs » : entreprise SOGETRALEC pour un montant de 176 480,50 € HT ;
- Lot 3 « aménagement paysager » : entreprise CHAVARDES pour un montant de 73 796,85 € HT.

26 DEC. 2011

SERVICE COURRIER

1/2

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à signer les marchés conformément au choix des membres de la commission.

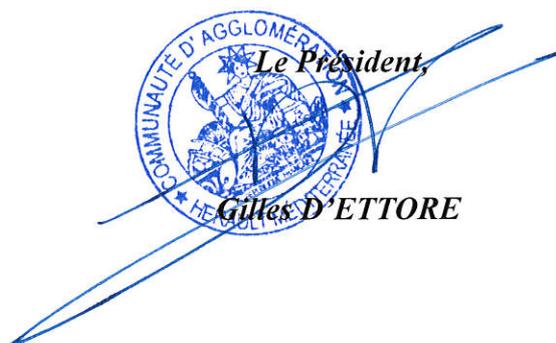
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés avec les entreprises suivantes : lot 1 « terrassement généraux –voirie-réseaux humides » avec l'entreprise ERGS pour un montant de 341 077,10 € HT ; lot 2 « réseaux secs » avec l'entreprise SOGETRALEC pour un montant de 176 480,50 € HT ; lot 3 « aménagement paysager » avec l'entreprise CHAVARDES pour un montant de 73 796,85 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe du PAEHM de « l'AUMORNE » à Florensac.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 36

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Subvention aux associations
«ADIAV», «EPISODE» ET
CDAD au titre de la politique
de la ville dans le cadre du
Conseil Intercommunal de
Sécurité et de Prévention de la
Délinquance (CISPD)

N° 000614

Question n°13 à l'Ordre du Jour

Réf. : PHD/DL/cm
« politique de la ville »

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

16 DEC. 2011
Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Anslau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Christine ANTOINE**, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, au travers des actions menées dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), participe depuis trois ans au financement de permanences tenues par les associations locales.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de verser une subvention de fonctionnement aux trois associations suivantes pour leurs permanences réalisées en 2011 :

- ✓ *Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes (ADIAV)*, Présidente madame Annie BESSON : permanences mises en place sur la ville de Pézenas afin d'accueillir, d'écouter, d'informer sur les droits, d'apporter une aide psychologique, d'orienter les victimes d'infractions pénales. Les bénéficiaires sont des victimes de dommages aux personnes (homicides volontaires ou involontaires, les victimes de coups et blessure, les victimes de viol et d'agressions sexuelles, les victimes de violences conjugales), des victimes d'accidents de la circulation ou de vols, escroqueries, abus de confiance.

Au cours des six premiers mois de l'année 2011, 41 personnes, 18 hommes et 23 femmes ont été suivis au cours de 135 entretiens. Compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires pris en charge, il est proposé de verser 11 000 € à l'ADIAV et de passer une convention d'objectif afin de formaliser les missions à accomplir.

- ✓ **Association EPISODE**, dont la Présidente et madame Evelyne COULOUMA, médecin de santé publique à Montpellier : permanences mises en place sur la ville de Pézenas pour les jeunes et les familles afin de prévenir et réduire les comportements à risque chez les jeunes et notamment les usages nocifs de substances psychotropes, les conduites suicidaires et autres conduites à risque. Le public est orienté par des professionnels de santé, les services sociaux, les services de l'Education Nationale.
Au 1^{er} novembre 2011, 170 entretiens jeunes et parents ont été réalisés. Compte tenu d'un accroissement du nombre de bénéficiaires, il est proposé de verser 11 000 € à EPISODE et de passer une convention d'objectif afin de formaliser les missions à accomplir.
- ✓ **Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)**, dont le Président est monsieur Régis VANHASBROUCK, Président du TGI de Montpellier : permanences réalisées à la Maison de la Justice et du Droit d'Agde afin de permettre l'accès à la connaissance des droits et devoirs aux personnes confrontées à un problème juridique ou administratif connaissant le plus souvent des difficultés économiques ou sociales.
En 2011, les Avocats ont reçu 325 personnes au cours de 45 permanences, les Notaires 61 personnes au cours de 9 permanences et les Huissiers 54 personnes au cours de 9 permanences. Compte tenu du nombre de bénéficiaires issus du territoire communautaire, il est proposé de verser une subvention de 3 000 € pour compléter les co-financements de l'Etat et de passer une convention d'objectif afin de formaliser les missions à accomplir.

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'attribution de ces subventions précitées dont le montant total s'élève à 25 000 €.

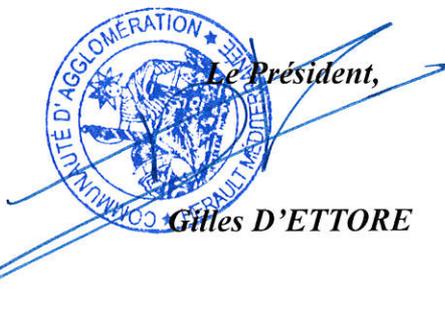
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à l'Association Départementale d'Information et d'Aide aux Victimes une subvention de 11 000 € ;
- **D'ATTRIBUER** à l'association EPISODE une subvention de 11 000 € ;
- **D'ATTRIBUER** au Conseil Départemental de l'Accès au Droit une subvention de 3 000 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les conventions d'objectif correspondantes auprès de chacune desdites associations ainsi que toute les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes, soit la somme totale de 25 000 € sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 37

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Modification du Tableau des
emplois : création d'un poste
relevant du grade de Technicien
territorial principal de 2^{ème}
classe

N° 000615

Question n°15 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm
« ressources humaines »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

**L'an deux mille onze
et le lundi 12 décembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que l'évolution de la structure et la professionnalisation des services nécessitent la création d'un emploi relevant du grade de Technicien principal 2^{ème} classe.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de modifier le Tableau des emplois de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de créer le poste indiqué.

- Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- Vu l'article L 5211-4-1 } I qui prévoit lors d'un transfert de compétence le transfert de plein droit à l'EPCI des agents affectés à ce service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 12 DECEMBRE 2011
--

EMPLOIS PERMANENTS

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Directeur territorial	A	2
Attaché territorial principal	A	2
Attaché Territorial	A	14
Rédacteur Territorial	B	10
Rédacteur principal	B	2
Rédacteur chef	B	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	C	9
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	C	3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	13
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	43
Emplois permanents à temps non complet		
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe 58 h 30 / mois	C	1
FILIERE ANIMATION		
Emplois permanents à temps complet		
Animateur Chef	B	1
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	2
FILIERE CULTURELLE		
Emplois permanents à temps complet		
Conservateur de bibliothèques de 2 ^{ème} classe	A	1
Bibliothécaire Territorial	A	1
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	B	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	16

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
Emplois permanents à temps complet		
Assistant socio-éducatif principal	B	1
Assistant socio-éducatif	B	2
FILIERE TECHNIQUE		
Emplois permanents à temps complet		
Ingénieur en chef de classe normale	A	1
Ingénieur principal	A	5
Ingénieur	A	6
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	6
Technicien Territorial	B	3
Agent de Maîtrise Principal	C	12
Agent de Maîtrise	C	21
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	19
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	6
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	22
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	168
FILIERE SPORTIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Educateur APS hors classe	B	1
Total emplois permanents à temps complet		411
Emplois permanents à temps non-complet		
Attaché territorial 91 h / mois	A	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (91 h / mois)	C	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (28h/hebdomadaire)	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (87 h / mois)	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (86,67 h / mois)	C	1
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe (30 h /mois)	C	1
Total emplois permanents à temps non complet		9
Emplois fonctionnels		
Directeur Général des Services	A	1
Directeur Général Adjoint	A	3
Total emplois fonctionnels		4

**EMPLOIS NON PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Temps complet		
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE TECHNIQUE		
Temps complet		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	8
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe saisonnier	C	90
Temps incomplet		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2
Total emplois NON permanents		110

EMPLOIS A TITRE ACCESSOIRE

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Chargé de mission de développement des activités sportives	1
Assistance technique pour la coordination des projets de développement touristique	1
Total emplois accessoires	2

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé est inscrit au Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SERVICE COURRIER
 26 DEC. 2011



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 37

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Présentation du rapport annuel
2010 du Syndicat Mixte
Intercommunal de Collecte et
de Traitement des Ordures
Ménagères de Pézenas-Agde

N° 000616

Question n°17 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB

« Administration générale »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze

et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Alain VOGEL-SINGER**, vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

- Vu l'article L 2 224-5 du CGCT et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui stipule que le Président d'un établissement public doit présenter à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Monsieur le 1er vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié sa compétence « *élimination et valorisation des déchets assimilés* » au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde.

Il expose, qu'à ce titre, et conformément à la réglementation en vigueur, il doit présenter aux membres du Conseil communautaire le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établi par le SMICTOM Pézenas-Agde pour l'année 2010.

Monsieur le Rapporteur présente le rapport à l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le rapport annuel 2010 du SMICTOM Pézenas-Agde tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le rapport annuel d'activités 2010 sur l'élimination et la valorisation des déchets établi par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

1 6 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Présentation du rapport annuel
2010 du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence
Territoriale du Biterrois

N° 000617

Question n°18 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB

« administration générale »

Transmis à la
Sous Préfecture :

1 6 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

**L'an deux mille onze
et le lundi 12 décembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Alain VOGEL-SINGER**, vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1er vice-président rappelle que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général de Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est représentée au sein de Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois (SCOT) qui doit rendre compte chaque année de ses activités auprès du groupement de communes qui les composent.

Monsieur le Rapporteur présente le rapport à l'assemblée délibérante.

Ainsi, les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le rapport annuel 2010 du SCOT tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

1/2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le rapport annuel d'activité 2010 établi par le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention Publique
d'Aménagement pour le
PAEHM des «Rodettes» à
Pézenas : compte rendu de la
collectivité au 30 juin 2011

N° 000618

Question n°19 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB

« administration générale »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2
2ème Semestre 2011

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL. André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1^{er} vice-président rappelle que depuis le 27 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est substituée à la Communauté de Communes du Pays de Pézenas, initiatrice du Parc d'Activités Economiques «Les Rodettes» et cocontractante de la SEBLI pour la mise en œuvre de la convention publique d'aménagement du 3 mai 2002.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à ce titre et conformément à la réglementation en vigueur, la SEBLI a établi le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.AC.) arrêté au 30 juin 2011. Ce compte rendu vise à présenter, une description de l'état d'avancement de l'opération en termes administratif, physique et financier afin de permettre de suivre le déroulement de l'opération et de décider des mesures à prendre pour en maîtriser l'évolution.

Monsieur le vice-président présente le Compte Rendu Annuel à l'assemblée délibérante :

- l'aménagement du PAEHM des « Rodettes » est terminé : l'équilibre financier du bilan de la convention publique d'aménagement (travaux secondaires) a été obtenu par une participation de la CAHM de 303 516 €
- sur une surface de 11.8 hectares, l'ensemble des parcelles ont été vendues

1/2

Feuillet : 308

Paraphe : 

Ainsi, il indique que le bilan des « Rodettes » I et II est aujourd'hui très satisfaisant avec 62 établissements et environ 230 salariés dont une centaine sur la seule extension ; cette zone accueille aujourd'hui de nombreux services (la poste ; Hôtel AKENA, centre de sport ; restaurant...) assurant ainsi une qualité de vie et de fonctionnement pour tous les usagers.

Ce parc d'activités a, également, permis de maîtriser le développement de la zone initiale par une meilleure utilisation de l'espace et a ainsi évité le phénomène de morcellement foncier au coup par coup.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur l'approbation du bilan, sur le compte rendu d'activité ainsi que sur la liste des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le bilan, le Compte rendu d'Activité ainsi que la liste des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2010 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Décisions prises par le
Président sur délégation -
compte rendu au Conseil

N° 000619

Question n°20 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB/cm
« administration générale »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

26 DEC. 2011
SERVICE COUR

L'an deux mille onze

et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu la délibération prise en séance du 28 avril 2008 ;
- Vu la délibération prise en séance du 13 mai 2009 ;
- Vu la délibération prise en séance du 4 avril 2011 ;
- Vu l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation en vigueur, Le président présente les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

MARCHES PUBLICS :

N°000219 → Fourniture et maintenance des autocommutateurs et équipements téléphoniques de la CAHM : attribution du marché à l'entreprise ABERIA pour un montant annuel de 3 352 € HT.

N°000328 → Marché n°2011-28 – Conseil et assistance dans la réalisation d'un Appel d'offres pour les prestations de nettoyage de la voirie d'Agde - rectificatif de la Décision n°2011-307 : arrêter la somme de 22 900 € HT

N°000331 → Marché 2011-32 – diagnostic faune et flore sur le site de la Méditerranéenne à Agde : attribution du marché à NATURALIA ENVIRONNEMENT pour un montant de 8 050 € HT

N°000334 → Marché 2011-38 – réalisation d'une étude géotechnique sur la ZAC 3La Capucière» : attribution du marché au Cabinet GINGER CEBTP pour un montant de 5 000 € HT

N°000335 → Marché 2011-36 – mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sites et sols pollués dans le cadre de la restructuration du site de la Méditerranéenne à Agde : attribution du marché au Cabinet ICF Environnement :

- Tranche ferme : 6 500 € HT
- Tranche conditionnelle : 18 200 € HT

AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS :

N°000324 → Extension et réhabilitation des VRD du PAEHM « Le Puech » à Portiragnes – mission de maîtrise d'oeuvre : Avenant n°2 avec le Bureau d'Etudes KAMEL d'un montant de 3 459,32 € HT

N°000341 → Avenant n°2 avec la Société LANET au marché 2009-103 – fournitures de bureau-papiers-agendas-consommables informatiques et téléphonie afin de réactualiser en fonction des besoins des agents en incluant des nouvelles références au bordereau de prix

N°000342 → Avenant n°4 au marché 2009-31 – Consultation pour une mission de transport en commun d'enfants des classes primaires du territoire de la CAHM avec la Société CARPOSTAL MEDITERRANEE afin de modifier le bordereau de prix et d'inclure les nouvelles sorties

N°000347 → Avenant à la convention de financement avec la ville d'Agde relative à l'opération de construction d'un Centre aquatique communautaire : « à partir de l'année qui suivra la clôture de cette opération, le montant annuel définitif de ce fonds de concours sera calculé ainsi »

CONTRATS :

N°000320 → Annulation de la Décision n°2001-301 relative aux contrats de maintenance des logiciels FME de Safe Software :

- FME Professional Edition fixe : du 30/10/2011 au 31/10/2012 d'un montant annuel de 400,00 € HT
- FME ESRI Edition Fixe : du 30/10/2011 au 31/10/2012 d'un montant annuel de 200,00 € HT

N°000322 → Reconduction de contrats avec COPY SUD.

N°000323 → Relais Informations Commerces contrats avec NAJA MEDIA URBAIN pour faces publicitaires d'une durée de 4 ans :

- Pour n°4 rue Louis Bages : pour un montant annuel de 3 438,50 € TTC
- Pour n°5 quai du Commandant Mages : montant annuel de 2 090,00 € TTC
- Frais techniques de marquage, listing commerces : montant total 1 291,68 € TTC

N°000326 → Mission instruction et contrôle de service fait – marché n°2010-11 : Avenant n°1 avec CAAP EUROPE augmentation de montant de 1 230 € HT afin de rajouter 3 contrôles

N°000327 → Prestation de surveillance du chantier du Centre aquatique d'Agde du 1^{er}/08/2011 au 20/09/2011 pour un montant de 15 032,57

N°000329 → Contrat de location avec la S.a.r.l. BOX'AIR pour la location d'un conteneur 20'dry pour un montant total de 514,63 € TTC

N°000338 → Reconduction de contrats avec REX ROTARY pour un montant de 1 321,00 € HT

N°000343 → Centre aquatique de l'Archipel – conception du site Internet : contrat avec la Société GROUPE ALTERNATIVE pour un montant de 12 007,84 € TTC

CONVENTIONS :

N°000325 → Convention de mise à disposition avec LINDE France SA pour la location de 3 bouteilles GI pour un montant de 683,98 € TTC prenant effet le 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 août 2014

N°000332 → PAEHM « La Méditerranéenne » : convention d'occupation précaire avec la Société JM ALU CONCEPT pour une indemnité mensuelle de 270 € HT

N°000340 → Formation d'un agent « Les conventions engagent votre responsabilité » : prise en charge de la formation pour un montant de 1 550,00 € HT

REMBOURSEMENT ŒUVRES ENDOMMAGEES :

N°000333 → Acceptation de l'indemnisation de la SMACL pour le véhicule immatriculé 279 AMS 34 d'un montant de 795,15 € TTC

N°000344 → Acceptation de l'indemnisation de la SMACL : véhicule immatriculé 161 AMH 34 pour un montant de 580,08 € TTC

N°000345 → Acceptation de l'indemnisation de la SMACL : véhicules immatriculé 498 BJB 34 pour un montant de 786,22 € TTC

N°000346 → Acceptation de l'indemnisation de la SMACL : vols des ateliers de Florensac pour un montant de 2 001,04 € TTC

RETRAIT DE L'ACTIF

N°000330 → Retrait de l'actif du véhicule immatriculé 723 AHR 34 – acceptation de l'indemnisation de la SMACL d'un montant de 1 315,60 € TTC

PRESTATION :

N°000336 → Hameau agricole de Saint-Thibéry : Etude hydraulique confiée à la Sté d'Etudes Routières et Infrastructures pour un montant de 4 724,20 € TTC

N°000337 → Hameau agricole de Saint-Thibéry : relevé topographique confié à la SELARL CASTEL pour un montant de 5 500 € HT

N°000348 → Location d'un véhicule Mercédès benne immatriculé BC 818 YS pour un montant de 1 564,84 € TTC à la S.a.r.l. VIALE et Fils

REGIE DE RECETTES :

N°000218 → Régie de recettes, Sentier découverte « La Grande Maire » à Portiragnes - modification des articles 2 et 3 de la Décision n°2010-105 : la régie et installée au Service Environnement et non plus à la Maison de l'Entreprise d'Agde.

HONORAIRES - PRESTATIONS - FACTURES :

N°000321 → Règlement d'honoraires au Cabinet CGCB de 5 451,66 € TTC correspondant à l'étude, la recherche de doctrine et de jurisprudence et la rédaction d'une consultation (DSP Transport)

MANDAT SPECIAL :

N°000339 → Mandat spécial accordé pour monsieur HUPPE Philippe « villes et Métiers d'Arts » du 12 au 14 octobre 2011 et prise en charge des frais de déplacement et de séjour

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à DISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PRÉFECTURE
26 DEC. 2011
SERVICE COURIER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 12 décembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Projet d'un nouveau Parc
d'Activités Economiques sur le
site de la carrière «des Roches
Bleues» à Saint-Thibéry :
lancement de deux pré-études
de faisabilité et demandes de
subvention

N° 000620

Question n°21 à l'OJ

Ref. : AM/cm
« développement économique »

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL. André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée envisage la création d'un nouveau Parc d'Activités Economiques sur le site de la Carrière « des Roches Bleues » sur la commune de Saint-Thibéry dont le périmètre est estimé à 33 hectares et serait un espace favorable pour l'accueil d'activités logistiques et industrielles.

Il précise qu'en ce qui concerne l'acquisition des terrains des négociations sont en cours avec le Groupe Eiffage et des propriétaires privés et que des clauses suspensives ont été prévues qui prendront en compte le futur tracé de la Ligne à Grande Vitesse Montpellier/Perpignan.

Dans la perspective de la création de ce nouveau Parc d'Activités économiques et de façon à proposer un programme réaliste, il est proposé de lancer deux études. La première porterait sur l'intermodalité d'un tel site sur la région Languedoc-Roussillon et les connections possibles avec le Port de Sète en lien avec les réflexions lancées par la DREAL depuis 2010 et la deuxième sur la réhabilitation de la carrière pour un futur site dédié aux activités économiques, notamment dans les secteurs de la logistique et de l'industrie.

26 DEC. 2011

1/2

En conséquence les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur le lancement de ces pré-études de faisabilité et d'autoriser monsieur le Président à solliciter les aides les plus larges possibles auprès de l'Etat et des organismes susceptibles de financer de telles études et notamment le Département de l'Hérault sur sa participation pour la réalisation l'échangeur sur la deux fois deux voies.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** au lancement de deux pré-études de faisabilité pour le projet de création d'un PAEHM « Les Roches Bleues » sur la commune de Saint-Thibéry ;
- **DE SOLLICITER** les subventions les plus élevées possibles ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés relatifs à ces deux pré-études ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce projet ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal de la CAHM les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

1 6 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention pour la gestion des
aides à l'habitat privé passé
avec l'Anah : Avenant n°4

N° 000621

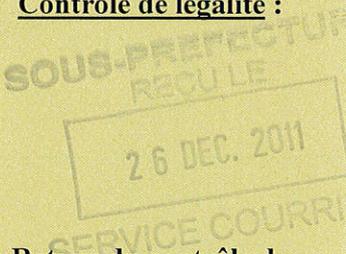
Question n°22 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« Habitat »

Transmis à la
Sous Préfecture :

1 6 DEC. 2011

Contrôle de légalité :



Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président rappelle qu'une convention a été passée en 2010 avec l'Agence Nationale de l'habitat (Anah) pour la gestion des aides à l'habitat privé.

Il indique que l'article R.321-21-1 du Code de la Construction et de l'Habitation permet de mettre en place une majoration maximale de 10% des taux de subventions de l'Anah, ainsi que de 25% des primes et plafonds de travaux subventionnables. La modulation des aides de l'Anah est établie en fonction de critères liés aux revenus des demandeurs, de critères géographiques ou des conditions de location acceptées par les propriétaires. Sans compromettre la bonne gestion de l'enveloppe des crédits délégués, celle-ci se justifie par un contexte local particulier.

▪ **Article 2 de la convention de gestion** : recevabilité des demandes d'aides
L'étude du marché du logement a fait apparaître des niveaux de loyer dans le parc privé relativement élevés au regard de la demande locale et de sa capacité financière. Le parc locatif social, limité en nombre, est très recherché. En conséquence et en fonction de ce contexte local, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) et le Programme d'Intérêt Général (PIG) doivent donc mettre en place un dispositif attractif pour inciter les propriétaires privés à maîtriser les loyers et les charges afin de compléter l'offre destinée aux ménages locaux.

Les orientations à prendre doivent se diriger vers le développement d'une offre de logements à loyers et charges maîtrisés par la production de logements locatifs privés conventionnés, économes en énergie. Parallèlement à la nécessaire modération des loyers, des mesures incitatives seront mises en œuvre pour favoriser la maîtrise des charges. Ces logements pourront ponctuellement contribuer aux besoins en logement des occupants de logements insalubres.

En conséquence, la modulation, pour les propriétaires bailleurs, est la suivante :

Taux applicables au montant HT des travaux subventionnables	Aide de l'Anah					
	Travaux lourds pour logement très dégradé ou indignes			Travaux d'amélioration logement dégradé		
	Loyer intermédiaire	Loyer conventionné social	Loyer conventionné très social	Loyer intermédiaire	Loyer conventionné social	Loyer conventionné très social
	20%	40%	45%	20%	30%	35%
	(-15% taux de base)	(+5% taux de base)	(+10% taux de base)	(-5% taux de base)	(+5% taux de base)	(+10% taux de base)
Plafonds de travaux subventionnables	1000 € HT/m ² de surface utile dans la limite de 80m ² /logement			500 € HT/m ² de surface utile dans la limite de 80m ² /logement		

- En complément des aides Anah et afin d'optimiser le dispositif de financement et de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés, l'Agglomération Hérault Méditerranée met en place les aides suivantes :
 - une aide supplémentaire à celle de l'Anah de 5% du montant HT des travaux subventionnés pour les logements conventionnés sociaux et très sociaux.
 - une prime de 750 € pour les propriétaires ouvrant leur logement conventionné aux candidatures transmises par la commission parc privé.

Le régime d'aide de l'Anah applicable aux propriétaires occupants ayant été globalement revu à la hausse, il n'a pas été jugé nécessaire d'y appliquer une majoration

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur l'approbation de cet avenant et d'autoriser monsieur le Président à le signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°4 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit Avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC 2011
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Avenant n°1 au Programme
d'Actions Territorial Hérault
Méditerranée 2011

N° 000622

Question n°23 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« Habitat »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC 2011
Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a arrêté son Programme d'Actions Territorial 2011 par délibération du 23 Mai 2011. Certaines parties du PAT doivent faire l'objet d'un avenant suite à l'élaboration du PLHI et des conventions OPAH RU et PIG signées le 3 Août 2011. En particulier, il doit y être indiqué les priorités d'interventions locales et les modalités d'attributions des aides qui permettront de traiter les demandes de réhabilitation des logements sachant que ce document est opposable aux tiers.

Monsieur le Rapporteur propose que les parties suivantes soient amendées par Avenant ainsi :

▪ 2ème partie A- La hiérarchisation des priorités :

D) Les priorités 2011 :

La CAHM, dans ses conventions d'OPAH et de PIG, a défini des enjeux et objectifs sur son territoire, ceux-ci ont permis de décliner les priorités d'intervention pour l'année 2011 :

1. Concernant les propriétaires occupants :

- L'ensemble des travaux subventionnables avec une priorité aux travaux d'économie d'énergie
- Les sorties d'insalubrité et de péril
- Les travaux de mise aux normes d'habitabilité

- Les travaux pour le maintien à domicile, l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
- Les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)

De plus, il est opportun de développer une offre en accession abordable qui représente un enjeu pour le devenir des centres anciens de notre territoire.

2. *Concernant les propriétaires bailleurs :*

- Les sorties d'insalubrité, de péril et les logements très dégradés
- Les logements à loyers maîtrisés
- Le traitement de la vacance
- Les travaux pour réhabiliter un logement dégradé
- Les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)
- Les travaux réalisés à la suite d'une procédure Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou d'un contrôle de décence
- Les travaux de transformation d'usage d'un local
- Les travaux pour l'autonomie, l'accessibilité de la personne

De plus, les travaux relevant de la politique en faveur du développement durable qui permettent de réaliser des économies d'énergie en matière de dépenses énergétiques

3. *Copropriétés :*

- organisation et redressement tant sur le plan financier que sur le volet gestion
- travaux en parties communes

4. *Études de faisabilité Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable ou dangereux-Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière (RHI-THIRORI)*

▪ **2ème partie A- II) Pour l'année 2011 :**

b) pour le dernier trimestre 2011 :

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, l'Etat et l'Anah ont décidé, à la suite de l'étude pré-opérationnelle et du PLHI, de réaliser une OPAH RU avec volet THIRORI RHI sur les six communes dont les centres anciens sont les plus dégradés (AGDE, PEZENAS, MONTAGNAC, BESSAN, FLORENSAC, ST THIBERY) et un PIG sur les autres communes du territoire de l'Agglomération.

Les enjeux de la Communauté d'Agglomération définis par l'étude pré-opérationnelle sont les suivants :

- obtenir un programme d'actions cohérent avec les objectifs définis par le PLHI
- considérer le potentiel significatif de logements, dont une part importante est occupée par leur propriétaire
- intervenir nécessairement contre la précarité énergétique au vu des revenus des ménages de notre territoire
- prendre en compte les besoins locatifs notamment à loyer modéré
- renforcer le traitement des immeubles et îlots dégradés voire insalubre sur les secteurs à enjeux stratégiques

L'OPAH RU et le PIG devront apporter des réponses à ces grands enjeux à travers les objectifs suivants :

- favoriser la résorption de l'habitat indigne et dégradé à travers un volet incitatif ou coercitif,
- offrir des logements locatifs à loyers maîtrisés en recyclant la vacance structurelle et le bâti dégradé,
- aider aux économies d'énergie pour réduire les charges induites
- favoriser la valorisation du patrimoine architectural

Et plus particulièrement pour l'OPAH RU :

- aider à la restructuration des îlots dégradés
- conforter les résidents des centres anciens, notamment les propriétaires occupants, et favoriser l'accession abordable à la propriété
- aider les copropriétés dégradées et/ou désorganisées afin de réhabiliter les parties communes des immeubles

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la validation de cet Avenant N°1 et à autoriser monsieur le Président à le signer. Celui-ci fera l'objet d'un avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Sous réserve de l'avis de la CLAH
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°1 au Programme d'Actions Territorial Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit Avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SOUS-PREFECTURE
BESSE
26 DEC. 2011
SERVICE COURRIER

AVENANT N°1-2011 au PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIAL HERAULT MEDITERRANEE

Cet avenant comporte tous les additifs apportés au document initial permettant de finaliser le dernier trimestre 2011, sachant que les autres paragraphes ou partie de paragraphes restent inchangés.

1ère PARTIE

A- L'estimation du coût des principales dispositions, actions et mesures à mettre en œuvre au cours de l'année.

	Subventions aux propriétaires		Ingénierie		Intervenant
	Anah	CAHM	Anah	CAHM	
OPAH RU et PIG	889 862,00 €	1er semestre: 238 907 € 4ème trimestre : 325 000 €	60 343,00 €	1er semestre : 31 490 € 4ème trimestre : 67 533 €	1er semestre : PACT+Aude Habitat par un financement de l'agglomération direct 4ème trimestre : URBANIS
Habiter Mieux/FART	168 741,00 €	21 600,00 €			
Action façades	néant	138 000,00 €			
Action relogement	néant	néant			
Secteur diffus	compris	compris			
Étude pré opérationnelle et bâti indigne	Suite de l'étude lancée en 2010 et de son paiement	Suite de l'étude lancée en 2010 et de son paiement	Suite de l'étude lancée en 2010 et de son paiement		URBANIS
Compagnons bâtisseurs	néant		10 000,00 €		Compagnons bâtisseurs
ADIL	néant		6 699,30 €		ADIL

AIVS	néant		10 000,00 €		AIVS
Communication	néant		3 000,00 €		Service communication

2ème partie A – LA HIERARCHISATION DES PRIORITES 2011

I) Les priorités 2011

L'Anah, dans le cadre de la réforme, s'oriente sur les axes suivants :

- **une priorité donnée à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** : l'action de l'Anah sera rendue plus efficace grâce à l'amélioration de l'aide aux propriétaires occupants et au recentrage de l'aide aux propriétaires bailleurs sur les logements présentant un état de dégradation significative, dans une optique préventive de l'insalubrité, ou curative dans certains cas
- **le rééquilibrage de l'aide de l'Anah en faveur des propriétaires occupants aux ressources modestes**, tant en montant unitaire qu'en nombre de logements, avec une intervention forte sur :
 - . **la lutte contre la précarité énergétique** pour accompagner la mise en œuvre du programme confié par l'Etat à l'Anah dans le cadre des « Investissements d'avenir » et financé par le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)
 - . une prise en compte des besoins **d'adaptation liés à la perte d'autonomie**
- **Un plus grand ciblage de l'aide aux propriétaires bailleurs** avec un recentrage sur les situations où l'aide de l'Anah présente un réel effet de levier.
 - . L'aide aux propriétaires bailleurs a pour contrepartie systématique **un loyer maîtrisé**
 - . Pour les petits travaux, **l'aide fiscale** sera privilégiée
- **Une réorientation qui vient conforter les mesures en faveur de l'accession à la propriété** : une meilleure réponse sera apportée aux difficultés auxquelles peut se retrouver confronté l'accédant. Dans cette optique, il est prévu que les aides de l'Anah pourront se cumuler dans certaines conditions avec le nouveau prêt à taux zéro.
- **L'ingénierie est renforcée** pour mieux accompagner les propriétaires modestes dans le choix et le financement de leurs travaux

Ceux-ci permettent de décliner les priorités 2011 :

1) Concernant les propriétaires occupants

- L'ensemble des travaux subventionnables avec une priorité aux travaux d'économie d'énergie
- Les sorties d'insalubrité et de péril
- Les travaux de mise aux normes d'habitabilité
- Les travaux pour le maintien à domicile , l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
- Les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)

De plus, développer une offre en accession abordable représente un enjeu pour le devenir des

centres anciens de notre territoire.

2) Concernant les propriétaires bailleurs

- Les sorties d'insalubrité, de péril et les logements très dégradés
- Les logements à loyers maîtrisés
- Le traitement de la vacance
- Les travaux pour réhabiliter un logement dégradé
- Les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)
- Les travaux réalisés à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence.
- Les travaux relevant de la politique en faveur du développement durable qui permettent de réaliser des économies d'énergie en matière de dépenses énergétiques
- Les travaux de transformation d'usage d'un local
- Les travaux pour l'autonomie de la personne

De plus, les travaux relevant de la politique en faveur du développement durable qui permettent de réaliser des économies d'énergie en matière de dépenses énergétiques.

3) Copropriétés

- organisation et redressement tant sur le plan financier que sur le volet gestion
- travaux en parties communes

4) Étude de faisabilité RHI-THIRORI

2ème partie

A- LA HIERARCHISATION DES PRIORITÉS 2011

II- Pour l'année 2011-

b) Pour le dernier trimestre 2011

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, l'Etat et l'Anah ont décidé, à la suite de l'étude pré-opérationnelle et du PLHI, de réaliser une OPAH RU avec volet THIRORI RHI sur les six communes dont les centres anciens sont les plus dégradés (AGDE, PEZENAS, MONTAGNAC, BESSAN, FLORENSAC, ST THIBERY) et un PIG sur les autres communes du territoire de l'Agglomération.

Les enjeux de la Communauté d'Agglomération définis par l'étude pré-opérationnelle sont les suivants :

- Construire un programme d'actions cohérent avec les objectifs définis par le PLH
- Un potentiel significatif de logements restant à améliorer, dont une part significative de logements occupés par leur propriétaire
- Un besoin généralisé d'amélioration thermique des bâtiments et une nécessaire intervention contre la précarité énergétique
- Des besoins locatifs insatisfaits
- Des secteurs à enjeux nécessitant un traitement renforcé des immeubles et îlots dégradés

voire insalubre

L'OPAH RU et le PIG devront apporter des réponses à ces grands enjeux à travers les objectifs suivants :

- repérer et lutter contre l'habitat indigne et dégradé à travers un volet incitatif ou coercitif,
- assurer une production de logements locatifs à loyers maîtrisés en recyclant la vacance structurelle et le bâti dégradé,
- mettre en œuvre l'amélioration thermique des bâtiments et la lutte contre la précarité énergétique
- mettre en valeur le patrimoine architectural et les façades

Et plus particulièrement pour l'OPAH RU :

- restructurer les îlots dégradés
- conforter les résidents des centres anciens, notamment les propriétaires occupants, et favoriser l'accession abordable à la propriété
- aider à la réhabilitation des parties communes des immeubles en copropriété, dégradés et/ou désorganisés

2ème partie

A- La hiérarchisation des priorités 2011

III) Loyers maîtrisés et zonages 2011

Définis dans le tableau en annexe.

Tout en demeurant conformes au niveau maximal fixé par circulaire, les plafonds des loyers maîtrisés applicables sont modulés selon la surface utile des logements, par le biais d'une valeur de base à laquelle est appliqué un coefficient de structure.

2ème Partie

B- L'optimisation des dotations

III) Montant des subventions et modalités d'attribution

a) Montant des subventions : Voir tableau page 1 de l'avenant

b) Modalités d'attribution :

1) Périmètres

L' OPAH RU est mise en place sur les centres anciens des communes de AGDE, BESSAN, FLORENSAC, MONTAGNAC, PEZENAS et ST THIBERY (voir périmètres en annexe de la convention d'OPAH RU)

Le PIG couvre l'intégralité des communes de : Adissan, Aumes, Castelnaud de Guers, Caux,

Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cèbe, Néziguan l'Evêque, Nizas, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint Pons de Mauchiens, Vias.

2) Volets d'action de l'OPAH RU et du PIG

a- Volet immobilier

4 actions découlent de cette démarche :

- Répondre qualitativement à la demande locative insatisfaite, en maîtrisant les loyers et les charges en mettant en place le conventionnement systématique des loyers et en exigeant qualité architecturale et performance énergétique.

	Aide de l'Anah					
	Travaux lourds pour logement très dégradé ou indignes			Travaux d'amélioration logement dégradé		
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	Loyer intermédiaire 20% (-15% taux de base)	Loyer conventionné social 40% (+5% taux de base)	Loyer conventionné très social 45% (+10% taux de base)	Loyer intermédiaire 20% (-5% taux de base)	Loyer conventionné social 30% (+5% taux de base)	Loyer conventionné très social 35% (+10% taux de base)
Plafonds de travaux subventionnables	1 000€ HT /m ² de surface utile dans la limite de 80m ² / logt			500 € HT /m ² de surface utile dans la limite de 80m ² / logt		

Le nouveau régime de l'Anah se traduit par un recentrage et une baisse globale des aides aux propriétaires bailleurs.

Or, compte tenu du contexte local de marché locatif tendu, des besoins prégnants en logements abordables et de la priorité donnée à la production de loyers maîtrisés dans le cadre du PLHI Hérault Méditerranée, il paraît indispensable de continuer à soutenir fortement les propriétaires bailleurs concourant à l'atteinte des objectifs fixés.

La CAHM met en place, en complément, les aides suivantes :

- une aide supplémentaire à celle de l'Anah de 5% du montant HT des travaux subventionnés pour les logements conventionnés sociaux et très sociaux.
- Une prime de 750 € pour les propriétaires ouvrant leur logement conventionné aux candidatures transmises par la commission privé.
- Conforter les résidents des centres anciens, notamment les propriétaires occupants, et favoriser l'accession abordable

	Aide de l'Anah	
	Travaux lourds pour logement très dégradé ou indigne (PO LHI-LTD)	Travaux d'amélioration PO énergie
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	50%	20% pour les ménages aux ressources modestes

		35% pour les ménages aux ressources très modestes
Plafonds de travaux subventionnables	50 000€ HT	20 000€ HT
Prime ASE	1 600 €	

En complément des aides existantes et afin d'optimiser le dispositif de financement et de favoriser le réinvestissement des centres anciens par des propriétaires occupants, la CAHM met en place les aides suivantes :

- une majoration de 35% pour les propriétaires occupants en sortie d'indignité (logement indigne – LHI lourde) sur les mêmes critères et plafonds de recevabilité que l'Anah,
 - une majoration de 10% pour les propriétaires occupants « énergie » (PO énergie) hors logements très dégradés et indignes sur les mêmes critères et plafonds de recevabilité que l'Anah,
 - une aide de 20% pour les propriétaires disposant de revenus "intermédiaires" (plafond de ressources majoré), plafonnée à 20 000€ de travaux,
 - une prime ASE (Aide Solidarité énergie) de 500€ si la réhabilitation génère une économie d'énergie de 25% et pour les propriétaires aux ressources modestes et très modestes.
 - une prime de 5 000€ pour l'accession abordable à la propriété (**uniquement dans le cadre de l'OPAH**)
- Développer une nouvelle offre de qualité en mobilisant le parc de logements vacants

Les futures opérations seront l'occasion de remettre sur le marché ces logements ou immeubles et de produire des logements à loyers maîtrisés ou de développer une offre en accession abordable à la propriété pour de jeunes ménages. L'enjeu est particulièrement fort dans le centre de Agde.

- Les RHI-THIRORI, des outils de requalification et de financement pour les ORI et les logements indignes (**uniquement dans le cadre de l'OPAH**)

La RHI et le THIRORI sont des outils qui doivent jouer un rôle de déclencheur dans la requalification des quartiers anciens dégradés par l'apport notamment de financements complémentaires aux projets de renouvellement urbain du périmètre.

Ces dispositifs doivent permettre de débloquent voire d'enclencher des projets qui revêtent un intérêt stratégique pour les centres anciens mais aujourd'hui en dormance faute de moyens ou d'outils adaptés.

Les RHI THIRORI trouvent en effet leur utilité lorsque les propriétaires privés font défaut, que l'immeuble soit indigne ou sous le coup d'une DUP travaux. Dans ce cas, la collectivité peut exproprier pour poursuivre l'opération de restauration et l'Etat, avec ces dispositifs, finance une part importante du projet.

b- Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

Le traitement de l'habitat dégradé repose sur une démarche graduée et un traitement global complexe en fonction des différentes procédures réglementaires, techniques, financières et sociales.

	Aide de l'Anah			
	Propriétaires Bailleurs Travaux lourds pour logement indigne ou très dégradé (LHI/ LTD)			Propriétaires Occupants Travaux lourds pour logement indigne ou très dégradé (LHI/ LTD)
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	Loyer intermédiaire	Loyer conventionné social	Loyer conventionné très social	50%
	20% (-15% taux de base)	40% (+5% taux de base)	45% (+10% taux de base)	
Plafonds de travaux subventionnables	1 000€ HT /m2 de surface utile dans la limite de 80m2 / logt			50 000€ HT

En complément des aides existantes et afin d'optimiser le dispositif de financement des sorties d'indignité, l'Agglomération Hérault Méditerranée met en place les aides suivantes :

- une majoration de 5% du montant HT des travaux subventionnés pour les logements baillés conventionnés en sortie d'indignité (logement indigne – LHI lourde) sur les mêmes critères et plafonds de recevabilité que l'Anah,
- une majoration de 35% pour les propriétaires occupants en sortie d'indignité (logement indigne – LHI lourde) sur les mêmes critères et plafonds de recevabilité que l'Anah.

Un barème d'aides aux travaux, variable selon la nature des travaux à réaliser et la situation à traiter, est prévu par le nouveau régime d'aides de l'Anah.

On peut mobiliser deux outils afin de définir le degrés d'insalubrité ou de dégradation d'un logement ou d'un immeuble. Sont concernés les logements occupés comme vacants.

Le remplissage des grilles d'insalubrité ou de dégradation permet d'obtenir un coefficient (compris entre 0 et 1), déterminant les modalités de financement applicables au dossier, de la façon suivante :

Type d'intervention	Grille d'insalubrité	Grille de dégradation
Travaux lourds LHI et TD	$0,4 \leq CI \leq 1$	$0,55 \leq CD \leq 1$
Travaux d'amélioration	Travaux pour la santé et la sécurité de l'habitat « petite LHI »	$0,3 \leq CI < 0,4$
	Travaux logement dégradé	Sans objet
		$0,4 \leq CD < 0,55$

c- Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux

Le volet « énergie et précarité énergétique » vaut protocole territorial permettant d'engager des crédits du programme Habiter Mieux sur le territoire de l'opération programmée, en complément d'autres aides publiques ou privées.

L'objectif est d'améliorer la performance thermique des habitations plutôt que d'aider les ménages en difficulté à payer leurs factures d'énergie.

Sont éligibles au programme national « Habiter Mieux », les ménages propriétaires occupants

remplissant les conditions définies par l'arrêté du 6 septembre 2010.

La CAHM s'engage à apporter une aide de 500 € qui aura pour effet de bonifier la prime ASE en la portant à 1 600€ pour le propriétaire.

De plus, elle engage ses fonds propres pour apporter une aide aux travaux d'économie d'énergie à un taux de 10% (majoration des dossiers PO énergie).

Elle prendra à sa charge une part de la rémunération du suivi animation des opérations.

d- Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

Il s'agit de travaux d'adaptation et d'accessibilité du logement (création d'un monte-escalier électrique, aménagement de la salle de bain, installation de sanitaires à tous les étages, création de système d'appels lumineux pour les sourds et malentendants, etc...).

Pour les locataires, ces travaux sont généralement compris dans un projet d'amélioration ne justifiant pas l'application du plafond majoré, mais ouvrent droit à un taux de subvention majoré.

Pour les propriétaires occupants, l'aide est conditionnée et s'échelonne selon les ressources du ménage.

Aide de l'Anah			
Travaux pour l'autonomie de la personne			
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	Locataire	Propriétaire occupant très modeste ou modeste	Propriétaire occupant plafonds majorés
	35%	50%	35%
Plafonds de travaux subventionnables	500 € HT /m ² de surface utile dans la limite de 80m ² / logt		20 000€ HT

e- Volet social

Ce volet est lié en particulier à la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé et la précarité énergétique.

- Accueil et orientation du public : Maison de l'habitat
- Bureau d'accès au logement intercommunal : commission logement à loyers maîtrisés, commission relogement
- Les partenaires de la CAHM sont partie prenante selon leurs compétences et leurs outils d'intervention : l'ADIL, les compagnons bâtisseurs, la SACICAP, l'AIVS, l'ATU et l'IFIIP.

f- Volet patrimonial et environnemental

L'animation d'une Action façades, le conseil architectural et la communication sur le patrimoine, constitueront l'un des volets de l'intervention. Cette action s'étend sur l'ensemble des centres anciens des communes de la CAHM.

- Améliorer et diffuser les outils existants
- Renforcer le suivi sur le terrain
- Améliorer la communication
- Mettre en synergie les différents acteurs de terrain

Une subvention de base, 25% plafonnée à 5000€ par façade, est proposée aux propriétaires souhaitant entreprendre un ravalement de façade.

Les communes qui le souhaitent pourront bonifier cette aide sur tout ou partie du périmètre.

Les éléments patrimoniaux nécessitant une intervention spécifique, qu'il s'agisse du « grand » patrimoine ou du « petit », bénéficieront d'une subvention complémentaire dite « Travaux d'Intérêt Patrimoniaux » de l'ordre de 50% plafonné à 3000€ par façade sur proposition de l'architecte conseil de l'opération et validé par la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée et/ou l'Architecte des Bâtiments de France.

g- Volet économique et développement territorial

- Accompagner la stratégie d'intervention du FISAC

La coordination de l'OPAH RU et du PIG avec le FISAC doit concourir à permettre de recréer des accès aux logements indépendants de l'accès au commerce et permettre le remembrement d'immeubles dans le but de recréer des cellules commerciales et des cellules logements conformes aux attentes des commerçants et des habitants

- Sensibilisation des artisans et entreprises

3) Volets d'actions spécifiques à l'OPAH

a- volet urbain

Il est prévu d'accompagner l'OPAH RU par une intervention des communes sur les espaces publics de leurs centres anciens (réaménagement ou création d'espaces publics, aménagements liés aux déplacements urbains...)

b- volet foncier

la stratégie repose sur une volonté de traiter globalement les problématiques identifiées dans l'étude pré-opérationnelle et de répondre à chacun des enjeux identifiés en s'appuyant sur des actions ciblées ponctuellement sur certaines parcelles ou îlots et en mobilisant des outils diversifiés, complémentaires et adaptés à chacune des problématiques rencontrées : requalification du centre historique d'agde, mobilisation des partenaires et outils, conduite d'un projet urbain et social...

c- Volet copropriété en difficulté

Des actions d'accompagnement seront engagées auprès des syndicats bénévoles et des conseils syndicaux afin de permettre une réorganisation de l'ensemble immobilier et une restructuration de la gestion. Les ensembles immobiliers concernés feront l'objet d'un diagnostic complémentaire permettant de définir leur éligibilité aux dispositifs du volet copropriété

En complément des aides existantes, la CAHM met en place une prime de 1500€ pour aider au redressement de copropriétés désorganisées.

Objectifs sur 5 ans :

	Dispositif OPAH RU
Nombre de copropriétés	20 logements en copropriété pour travaux sur parties communes
Besoin de financement Anah	60 000€
Besoin de financement CAHM (prime)	12 000€ (8 primes)

4) Objectifs quantitatifs dernier trimestre 2011 pour l'OPAH RU et PIG

	OPAH RU	PIG
Logements indignes et très dégradés	6	4
• dont logements indignes PO	1	-
• dont logements indignes PB	1	2
• dont logements indignes syndicat de copropriétaires	-	-
• dont logements très dégradés PO	1	-
• dont logements très dégradés PB	2	2
• dont logements très dégradés syndicats de copropriétaires	1	-
Autres logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD)	5	7
Logements de PO (hors LHI et TD)	8	12
• dont aide pour l'autonomie de la personne	1	2
Logements de PO plafond majoré subventionné par la CAHM	1	2
Nombre de logements ou lots traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires (hors LHI et TD)	-	-
Total des logements PO FART	7	15
Répartition des logements PB	7	10

• dont loyer intermédiaire	1	4
• dont loyer conventionné social	5	6
• dont loyer conventionné très social	1	-

2ème partie

D- L'ingénierie et les programmes

b) Pour le dernier trimestre 2011

- En termes de financement voir tableau page 1 de l'avenant.

- Pour le dernier trimestre 2011 : L'opérateur URBANIS est missionné pour le suivi-animation de l'OPAH RU et du PIG mis en place sur le territoire pour la période d'Octobre 2011 à Octobre 2016.





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt de
l'acquisition de 77 logements
locatifs sociaux «Les Sirènes I
et II» à Agde par FDI Habitat
au Nouveau Logis Méridional
Groupe SNI

N° 000623

Question n°24 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« habitant »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
REQULE

26 DEC. 2011

SERVICE COURR

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAIN T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, par délibération du 13 décembre 2005, a décidé de garantir les financements octroyés aux organismes HLM leur permettant la réalisation de logements sociaux sur son territoire garantissant des projets de constructions neuves ou de réhabilitation, des projets financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Locatif Usage Social (PLUS) ou Prêt Locatif Social (PLS) et la création nouvelle de logements sociaux conventionnés.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est soumise à un cas particulier puisqu'il s'agit :

- d'une revente d'immeuble existant de logements sociaux de l'opérateur Groupe SNI Nouveau Logis Méridional à un autre opérateur HLM FDI Habitat, (opération qui était initialement garantie par la ville d'Agde).
- d'un projet sans création nouvelle de logements sociaux
- et d'une demande de garantie d'un prêt expérimental pas seulement réservé aux opérateurs HLM, mais qui permet de produire du logement « conventionné » à loyer maîtrisé.

En conséquence, FDI Habitat s'est engagé à signer une nouvelle convention État/Bailleur sur ces logements qui permettrait de garder le statut de logements sociaux et donc le droit à l'APL et de conserver les loyers aux mêmes montants.

Il précise que le projet initial a été réalisé dans les années 75, les acquéreurs actuels ne souhaitent pas reprendre les prêts en cours, la SNI Nouveau Logis Méridional remboursera par anticipation le capital restant dû.

Il indique que l'acquisition par FDI Habitat s'établit comme suit :

· coût d'acquisition :	4 100 000 € environ
· frais de notaire :	50 000 € environ
· provision pour travaux :	120 000 € environ
soit un total de	4 270 000 € environ

dont 3 962 000 € financés à l'aide d'un prêt expérimental d'une durée de 35 ans.

Il est demandé à la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée d'accorder sa garantie à hauteur de **75 %** pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **3 962 000 €** souscrit par la FDI Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui consiste à acquérir par FDI Habitat auprès du Groupe SNI Nouveau Logis Méridional 77 logements locatifs sociaux sur « les Sirènes I et II » situé à Agde. La CAHM garantirait donc **2 971 500 €**. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 3 962 000 euros
- Durée de la période de préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 35 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - ... pdb :
- Taux annuel de progressivité : de 0 à 1 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% (pour les prêts à DLR)

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit ... mois de préfinancements maximum suivis d'une période d'amortissement de 35 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par FDI Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Monsieur le Rapporteur précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois (12), les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à FDI Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour l'acquisition par FDI Habitat de 77 logements locatifs sociaux sur une opération « les Sirènes I et II » située à Agde selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Financements particuliers de la
CAHM pour des opérations de
logements sociaux sur les
communes d'Agde et de
Florensac

N° 000624

Question n°25 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« Habitat »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN (Salle des Fêtes)** sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAIN'T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président expose que dans le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), il est prévu de constituer des « financements particuliers » pour la production de logements locatifs sociaux et d'hébergements.

Il indique que pour trois opérations de production de logements sociaux présentant des difficultés d'équilibre financier il serait envisagé de pouvoir aider :

- la commune d'Agde du fait que le déséquilibre de l'opération de 45 logements sociaux à réaliser par FDI Habitat provienne du coût du foncier de la propriété acquise auprès d'EDF : il est proposé que la Communauté d'agglomération finance la moitié, soit 30 000 €, du surcoût financier.
- l'opérateur SFHE ARCADE pour l'opération groupée prévue à Florensac :
 - la réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux (2 PLAI, 3 PLUS et 1 PLS) de l'immeuble Corbin situé dans le centre ancien,

- plus, une construction de 22 logements sociaux dont 7 en Prêt Social Location Accession (PSLA) située sur le terrain dit Saint-Martin qui nécessite une intervention financière pour combler son déficit, soit une aide de 12 577 €.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'aide apportée pour ces projets de logements sociaux situés à Agde et Florensac, dans le cadre des « financements particuliers » de la CAHM pour la production de logements sociaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'aide apportée auprès de la commune d'Agde pour l'opération de logements sociaux à réaliser par FDI Habitat ;
- **D'APPROUVER** l'aide apportée à l'opérateur SFHE ARCADE pour l'opération groupée de logements sociaux et en accession sociale prévue à Florensac ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Abbatiale de Saint-Thibéry :
acquisition des parcelles
AB324 et AB328

N° 000625

Question n°26 à l'OJ

Réf. : DM/CD/cm

« planification & prospective »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze

et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président délégué rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires en matière d'étude, de programmation technique architecturale en vue de la réhabilitation de l'Abbatiale de Saint-Thibéry, la Communauté d'agglomération a entrepris, depuis 2005 la maîtrise foncière d'un ensemble immobilier (dont 8 parcelles appartiennent actuellement à la commune et à la CAHM) et des parcelles jouxtant cet ensemble immobilier et nécessaires au projet de réhabilitation de l'Abbatiale mais relevant pour certaines de la propriété privée.

Monsieur le Rapporteur expose que M. et Mme Gonzalez Joaquin, propriétaires des parcelles AB324 d'une superficie de 340 m² et AB328 d'une superficie de 37 m² (comprenant une maison d'habitation et une cour intérieure avec un escalier monumental) souhaitent les vendre.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de faire l'acquisition de ces deux parcelles au prix de 195 000 € conformément à l'avis de France des Domaines.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

1/2

SOUS-PREFECTURE
ROQUEFORT
26 DEC. 2011
SERVICE COMMUNAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition des parcelles AB 324 d'une superficie de 340 m² et AB328 d'une superficie de 37 m² au prix de 195 000 €, conformément à l'estimation des domaines en date du 6 juillet 2011 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que l'acte authentique de vente et toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Hameau agricole de Saint-
Thibéry : convention relative à
la réalisation de l'opération
archéologique

N° 000626

Question n°28 à l'OJ

Réf. : DM/CD/cm
« planification & prospective »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- ✓ *Vu la déclaration d'Intérêt communautaire du projet de création du Hameau agricole de Saint-Thibéry par délibération en date du 24 janvier 2011,*
- ✓ *Vu le livre V du code du patrimoine et notamment ses articles L523-7, R523-24 à 523-38, R523-60 à R523-68 et R545-24 et suivants,*
- ✓ *Vu l'arrêté du préfet de la Région Languedoc-Roussillon du 27 septembre 2011 prescrivant le présent diagnostic d'archéologie préventive et notifié à l'aménageur et aux opérateurs potentiels dont l'INRAP le 29 septembre 2011.*

Monsieur le Président délégué expose d'une part que la réalisation de l'opération d'archéologie préventive doit être réalisée préalablement à l'exécution des travaux d'aménagement et doit faire l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en qualité d'aménageur et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), attributaire du diagnostic.

Il est précisé que les modalités de cette convention fixent entre autre, les conditions et délais de mise à disposition des terrains concernés par l'opération :

- le foncier est en cours d'acquisition par la Communauté d'agglomération, les propriétaires actuels ont tous signé une autorisation d'intervention sur leurs parcelles
- la description de l'opération : phase de terrain et d'étude, rédaction d'un rapport de diagnostic
- les délais de réalisation du diagnostic et de remise du rapport : fouilles prévues aux alentours de février 2012.

D'autre part, l'opération d'archéologie préventive est soumise au paiement d'une redevance d'archéologie préventive, impôt dû indépendamment du diagnostic, recouvrée par les services de l'Etat calculé comme suit : 0,5 € / m² soit pour ce projet de 2,75 hectares un montant de 13 750 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à signer la convention relative à la réalisation de l'opération archéologique sur le Hameau agricole de Saint-Thibéry et à mandater la redevance d'archéologie préventive.

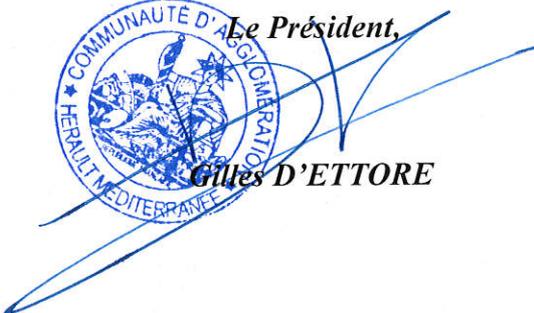
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention relative à la réalisation de l'opération archéologique ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **S'ENGAGE** à verser la redevance d'archéologie préventive sur le Budget annexe du Hameau agricole de Saint-Thibéry de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Hameau agricole de Saint-
Thibéry : acquisition des
parcelles A145, A143, A146,
A144, A150, A1454, A1455 et
A1245

N° 000627

Question n°29 à l'OJ

Réf. : DM/CD/cm

« planification & prospective »

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAIN'T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- ✓ *Vu la délibération du 7 novembre 2011 relative à l'acquisition des parcelles A 1242 et A 147 appartenant à monsieur et madame SICARD.*

Monsieur le Président communautaire rappelle que dans le cadre de la création d'un Hameau agricole d'Intérêt communautaire sur la commune de Saint Thibéry, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite continuer d'acquérir les parcelles incluses dans le périmètre du hameau.

Ce périmètre est inscrit au sein d'un sous-secteur Ah inclus dans la zone A du PLU de Saint-Thibéry et permettra la construction de hangars et de maisons d'habitation à destination des agriculteurs.

Monsieur le Rapporteur rappelle également que la communauté d'agglomération a consulté une première fois France Domaine qui a estimé le prix des parcelles à 1,50€/m² car le hameau se situe en zone A. Après modification du PLU, France domaine a alors estimé le prix à 2,5€/m². Ce prix n'ayant toujours pas été accepté par les propriétaires, plusieurs éléments ont alors été pris en compte afin de proposer un prix plus élevé aux propriétaires :

- La modification du PLU : la modification du PLU a permis de proposer un nouveau règlement du sous-secteur Ah mettant en avant les constructions autorisées sur ce sous-secteur par rapport au sous-secteur A classique. Le règlement du sous-secteur Ah stipule « que les occupations du sol autorisées sont les installations et constructions directement liées à l'exploitation agricole notamment, les constructions pour le logement des récoltes, du matériel et les constructions à usage d'habitation ainsi que celles qui leur sont complémentaires (dépendances, garage) ». A contrario, le règlement du sous-

secteur A cite « seules peuvent être autorisées les occupations et utilisations du sol directement liées et nécessaires à l'activité productive agricole. Toutes constructions à usage d'habitation sera limitées exclusivement aux cas suivant : les nouvelles constructions à usage d'habitation constituant le logement de l'exploitant lorsque la présence permanente et rapprochée de ce dernier sera démontrée nécessaire et indispensable au fonctionnement de l'activité productive agricole (Cave particulière, certains types d'élevage) ».

Par conséquent, les agriculteurs et notamment les viticulteurs en cave coopérative, majoritaires sur le territoire intercommunal ne peuvent construire leurs maisons d'habitation qu'en sous-secteur Ah (excepté les éleveurs ou vigneron indépendants). Le sous-secteur Ah permet donc de construire des bâtiments d'exploitation mais aussi le logement ce qui augmente la valeur de ces terrains.

Ce hameau agricole est assimilable à un parc d'activité car les agriculteurs posséderont dans ce secteur leurs bâtiments d'exploitation et leurs habitations. Ainsi, classiquement les terrains achetés en ZAE par la CAHM se situent aux alentours de 10 €/m².

En l'espèce, le prix des terrains ne peut se justifier à un tel montant car ils sont classés en zone agricole, cependant il propose de prendre en compte la vocation future afin d'évaluer le prix d'achat des terrains.

Par conséquent, au regard des éléments décrits ci-dessus, il demande aux membres du conseil de « passer outre » l'avis de France domaine et de proposer un prix aux agriculteurs de 5 €/m², se situant à mi-chemin entre la valeur de la terre agricole et la valeur des terres en PAE.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur les ventes suivantes :

- 5 050 € pour la parcelle A145 (1 010 m²) - propriétaire : héritiers de JOUGLA Marcel,
- 38 250 € pour les parcelles A143 (1 240 m²), A146 (1650m²) et A144 (4 760 m²) - propriétaire : indivision FERNANDEZ,
- 7 400 € pour la parcelle A150 (1 480 m²) - propriétaire : indivision JOURDAN,
- 13 810 € pour les parcelles A1454 (622 m²) et A1455 (2140 m²) – propriétaire : indivision LOPEZ,
- 5 780 € pour la parcelle A1245 (1 156 m²) et 871€ d'indemnisation de pertes de récolte - propriétaire : CARRIER Joël.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

➤ **D'APPROUVER** les acquisitions des parcelles suivantes :

- La parcelle A145 (1 010 m²) appartenant aux héritiers de JOUGLA Marcel pour un montant de 5 050 €,
- les parcelles A143 (1 240 m²), A146 (1 650 m²) et A144 (4 760 m²) pour un montant de 38 250 € appartenant à l'indivision FERNANDEZ,
- la parcelle A150 (1 480 m²) appartenant à l'indivision JOURDAN pour un montant de 7 400 €
- les parcelles A1454 (622 m²) et A1455 (2140 m²) appartenant à l'indivision LOPEZ pour un montant de 13 810 €,
- la parcelle A1245 (1 156 m²) appartenant à monsieur CARRIER Joël pour un montant de 5 780 € auquel se rajouteront 871€ d'indemnisation de pertes de récolte ;

➤ **D'AUTORISER** monsieur Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique à signer les compromis de vente à venir et monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

➤ **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget du Hameau agricole de Saint-Thibéry de la CAHM.

*Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits
Le Président,*



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Opération de protection du
littoral du Grau d'Agde :
demande d'instruction
administrative du dossier
réglementaire et lancement des
procédures

N° 000628

Question n°30 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« environnement »

Transmis à la

Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de

légalité :

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2
2ème Semestre 2011

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de ses compétences en matière de gestion et de protection des espaces naturels, a reconnu d'Intérêt communautaire la gestion raisonnée du littoral et, plus particulièrement, l'étude et la réalisation des ouvrages. A ce titre et conformément au schéma directeur du secteur d'Agde actualisé en 2003 et de l'étude de l'évolution du littoral réalisée par la SOGREAH en 2010 il a été décidé de réaliser des travaux de protection du littoral du secteur du Grau d'Agde.

Une solution pertinente et pérenne a été trouvée qui comprendra un tenon bas (+0,5 m IGN69) de 90 mètres de long situé perpendiculaire à la digue existante du Grau d'Agde et un brise-lames bas (à +0,5 m IGN69) de 150 mètres de long permettant la protection de la plage et la suppression du courant et un apport de sable estimé à 40 000 m³.

En conséquence, préalablement à cette opération de protection du littoral, une instruction administrative comportant plusieurs volets réglementaires est obligatoire à savoir :

- une autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement (autorisation Loi sur l'Eau) à l'appui d'une étude d'impact valant dossier d'incidence ;

26 DEC. 2011

1/2

Feuillet : 330

Paraphe :

- une évaluation des incidences NATURA 2000 au titre des articles L.414-4 et en application des articles R.414-19 et suivants ;
- une déclaration d'intérêt général en application de l'article L211-7 du code de l'Environnement ;
- une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au titre du décret n°2004-308 du 29 mars 2004 ;
- une enquête publique conjointe au titre des différents articles du code de l'environnement l'y soumettant selon les formes prévues par le Décret 93-1182 du 21 octobre 1993.

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à autoriser monsieur le Président à solliciter les services de l'Etat afin qu'ils procèdent à l'instruction administrative du dossier réglementaire et qu'ils lancent les procédures.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** les services de l'Etat pour l'instruction administrative du dossier réglementaire de l'opération de protection du littoral du Grau d'Agde ;
- **DE DEMANDER** aux services de l'Etat de lancer les procédures en vigueur.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention de gestion du
domaine terrestre et maritime
du conservatoire du littoral -
site du Bagnas n°34-289 sur la
commune d'Agde

N° 000629

Question n°31 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« environnement »

Transmis à la
Sous Préfecture :

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2
2ème Semestre 2011

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle qu'au cours de l'année 2006, la Communauté d'agglomération a signé une convention cadre avec le Conservatoire du Littoral afin de lui déléguer la gestion de certains de ses terrains situés sur les communes littorales d'Agde, Vias et de Portiragnes. Cette convention prévoyait que des conventions particulières devaient être mises en place site par site et signées entre le Conservatoire, la Communauté d'agglomération et la commune concernée afin de définir à la fois la gestion des terrains, mais aussi des bâtiments.

Madame le Rapporteur expose que le site du Bagnas sur Agde fait partie des terrains délégués par le conservatoire et doit faire l'objet d'une convention particulière pour sa gestion ; En effet, ce site classé « Réserve Naturelle Nationale » est géré par l'ADENA et est divisé en deux domaines « le Petit et le Grand Clavelet », domaines qui comportent de nombreux bâtiments pour la plupart en très mauvais état.

Ladite convention a donc objet de définir les rôles respectifs du Conservatoire du Littoral, de la mairie d'Agde, de l'ADENA et de la CAHM dans la gestion du site du Bagnas.

Elle précise que l'intervention de la Communauté d'agglomération concernera la conception d'un projet d'accueil touristique afin de faire de ce site un pôle écotouristique. Par la suite, sous réserve de co-financements, elle prendra en charge la restauration des deux bâtiments destinés à recevoir les scolaires et scientifiques pour l'un et le grand public pour l'autre.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** une convention de gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire du littoral pour le site du Bagnas à Agde avec le Conservatoire du Littoral, la mairie d'Agde et l'ADENA ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Site NATURA 2000 des
«Posidonies du Cap d'Agde» :
avis de la CAHM concernant la
proposition d'extension du
périmètre (Site d'Importance
Communautaire)

N° 000630

Question n°32 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« environnement »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que le site NATURA 2000 MARIN des «Posidonies du Cap d'Agde» a été proposé dès 1998 comme Site d'Importance Communautaire et l'est devenu en septembre 2006, au titre de la Directive « Habitats ».

Conformément à la législation française en vigueur, un Document d'objectifs a été élaboré pour ce site par l'ADENA, association désignée par la suite structure animatrice pour la mise en œuvre de ce document. Celui-ci a été validé par le COPIL le 1^{er} février 2008 et approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 mai 2008. Par conséquent, la connaissance acquise sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire du site, grâce au Document d'objectifs, permet –conformément au souhait du Comité de pilotage- de proposer une modification du périmètre actuel du site afin de couvrir l'ensemble du Roc de Brescou et les habitats d'intérêt communautaire correspondants (coralligène).

Madame le Rapporteur indique qu'en conséquence, sur la base de l'article R 414-3 du Code de l'environnement, le Préfet soumet au Conseil communautaire pour avis le projet de modification du périmètre du site FR 9101414 « Posidonies du Cap d'Agde » qui est conforme aux conclusions du Comité de pilotage du 1^{er} février 2008.

26 DEC. 2011

SERVICE COURRIER

1/2

Pour cela le Conseil communautaire doit émettre un avis motivé d'un point de vue scientifique dans le délai de deux mois à compter de leur saisine sur le présent projet de périmètre. A défaut de s'être prononcés dans ce délai, la CAHM sera réputée avoir émis un avis favorable. Cette proposition concerne uniquement le domaine public maritime pour lequel son classement au titre de NATURA 2000 reste cohérent.

Madame le Rapporteur précise que la présente proposition de modification du périmètre du SIC de « Posidonies du Cap d'Agde » porte ce dernier de 2305 hectares à 6135 hectares soit une évolution de 3830 hectares. Cela représente une dizaine de kilomètres de linéaire côtier, de l'embouchure du fleuve Hérault à Port Ambonne et jusqu'à 3 milles nautiques au large (5,5 km) des côtes agathoises.

Cette proposition d'extension du périmètre répondant à un objectif majeur : l'intégration de l'ensemble de l'habitat coralligène. En effet, cet habitat est un haut foyer de biodiversité marine qui est très sensible et vulnérable qui joue un rôle économique majeur au regard de bon nombre d'activités socio-professionnelle, telle que la pêche professionnelle et plaisancière ainsi que la plongée sous-marine, il est proposé d'émettre un avis favorable dans la mesure où cette modification de périmètre intègre parfaitement les objectifs de conservation préconisés dans le Document d'Objectifs.

Madame la vice-présidente invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer et à donner un avis sur la modification de ce périmètre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **CONSIDERANT** les remarques exposées ci-dessus,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition de modification du périmètre du site NATURA 2000 MARIN des «Posidonies du Cap d'Agde» ;
- **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault et au Préfet Maritime de Méditerranée.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Site NATURA 2000 de
'l'Aqueduc de Pézenas' : avis
de la CAHM concernant la
proposition d'extension du
périmètre (Site d'Importance
Communautaire)

N° 000631

Question n°33 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« environnement »

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

L'an deux mille onze

et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que le site NATURA 2000 FR9102005 de «l'Aqueduc de Pézenas» a été reconnu Site d'Importance Communautaire le 13 mars 2006 au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Conformément à la législation française en vigueur, un Document d'objectifs a été élaboré pour ce site, à compter de la fin de l'année 2007, sous la direction du Comité de pilotage local composé des services de l'Etat, de collectivités et d'associations qui avait désigné la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en tant qu'opérateur pour son élaboration. Celui-ci a été validé par le COPIL le 5 novembre 2009 et approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2009. Par conséquent, la connaissance acquise sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire du site, grâce au Document d'objectifs, permet –conformément au souhait du Comité de pilotage- de proposer une modification du périmètre actuel du site.

Madame le Rapporteur indique qu'en conséquence, sur la base de l'article R 414-3 du Code de l'environnement, le Préfet soumet au Conseil communautaire pour avis le projet de modification du périmètre du site FR9102005 de «l'Aqueduc de Pézenas» qui est conforme aux conclusions du Comité de pilotage du 23 septembre 2010.

26 DEC. 2011

Pour cela le Conseil communautaire doit émettre un avis motivé d'un point de vue scientifique dans le délai de deux mois à compter de leur saisine sur le présent projet de périmètre. A défaut de s'être prononcés dans ce délai, la CAHM sera réputée avoir émis un avis favorable. Cette proposition concerne à la fois des propriétés privées et des parcelles communales pour lesquelles leur classement au titre de NATURA 2000 reste cohérent.

Madame le Rapporteur précise que la présente proposition de modification du périmètre du SIC «Aqueduc de Pézenas – FR9102005 » porte sa superficie à 349 ha répartis sur les communes de Pézenas et de Tourbes. Cette proposition d'extension du périmètre répond à trois objectifs :

- intégration de l'ensemble du tracé de l'aqueduc ;
- intégration de la source captée « Mère des Fontaines » et du bassin versant alimentant en eau de l'aqueduc ;
- intégration de zones potentielles de chasse ou de déplacement pour les espèces présentes de chiroptères.

La proposition de suppression de certaines parcelles sur la commune de Pézenas correspondant à un secteur déjà urbanisé et qui ne menace pas le maintien des populations d'espèces d'intérêt communautaire sur le site, il est proposé d'émettre un avis favorable dans la mesure où cette modification de périmètre intègre parfaitement les objectifs de conservation préconisés dans le Document d'Objectifs.

Madame la vice-présidente invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer et à donner un avis sur la modification de ce périmètre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

- **CONSIDERANT** les remarques exposées ci-dessus,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition de modification du périmètre du site NATURA 2000 FR 910 2005 de «l'Aqueduc de Pézenas » ;
- **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 12 décembre à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Projet de champ
photovoltaïque de Nizas -
Lézignan la Cèbe : avis de la
CAHM

N° 000632

Question n°34 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
« environnement »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a élaboré un schéma directeur des énergies renouvelables et que le volet solaire de ce schéma, validé par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2009 peut être utilisé en tant qu'outil d'aide à la décision. Par ailleurs, les communes ont engagé la réflexion sur la mise en adéquation des documents d'urbanisme.

Madame le Rapporteur expose que la Société *EDF Energies Nouvelles* envisage de réaliser et d'exploiter une centrale solaire au sol sur les communes de Nizas et Lézignan-la-Cèbe, en utilisant une structure innovante dite tracker (panneaux mobiles permettant de suivre la course du soleil afin d'optimiser la production). L'emprise foncière est de 29,8 hectares (répartis entre 11,6 hectares sur Nizas et 18,2 hectares sur Lézignan-la-Cèbe). La surface de panneaux est d'environ 17,5 hectares qui produisent 8 Mégawatt/crête, représentant la consommation électrique moyenne d'environ 5 800 habitants.

Les conclusions du dossier d'évaluation des impacts environnementaux et des risques industriels ont été mises en évidence, la société *EDF Energies Nouvelles* ayant déposé son dossier en sous-préfecture le 8 décembre dernier.

Madame le Rapporteur indique que le dossier s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres national dont la limite pour candidater est le 8 février 2012.

Conformément au volet solaire du schéma directeur des énergies renouvelables, ce projet a été présenté en Commission d'aménagement du territoire le 2 décembre dernier, qui a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil communautaire sont maintenant amenés à donner leur avis sur l'implantation d'un projet de champs photovoltaïque sur les communes de Nizas et Lézignan-la-Cèbe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la CAT en date du 2 décembre 2011,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis favorable sur l'implantation d'une centrale solaire au sol par la *Société EDF Energies Nouvelles* sur les communes de Nizas et Lézignan-la-Cèbe ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :
lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PLIE - programmation 2012 :
synthèse des actions prévues -
Chantier d'Insertion «espaces
verts et ruraux/petite
maçonnerie» : appel à projets
auprès des communes

N° 000633

Question n°35 à l'OJ

Réf. : AM/CD/cm
« emploi & formation »

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

L'an deux mille onze et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

- ✓ *Vu la délibération en date du 27 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a reconnu d'Intérêt communautaire le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi dans le cadre de sa compétence obligatoire politique de la Ville ;*
- ✓ *Vu la délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé le protocole d'accord signé avec l'Etat et le Conseil Général de l'Hérault, afin de mettre en œuvre pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sur le territoire de la CAHM ;*
- ✓ *Vu la délibération en date du 15 novembre 2010, la CAHM a validé son adhésion à l'association de Gestion Inter-PLIE de l'Hérault (AGIPLIE), spécifiquement constituée pour assurer la gestion du Fonds Social Européen (FSE) sur la période 2011-2014 et ce en réponse à la demande de la Commission Européenne dans une démarche de mutualisation des moyens de gestion du FSE ;*
- ✓ *Vu la délibération en date du 7 novembre 2011, la CAHM a approuvé les opérations portées en direct par la CAHM (équipe d'animation, référent de parcours et chargé de mission clause d'insertion, appui spécifique à la recherche d'emploi).*

Monsieur le Conseiller délégué expose qu'il convient, suite à l'appel à projets, de valider la programmation initiale 2012 du PLIE Hérault Méditerranée qui se déclinerait ainsi :

- accompagnement renforcé, individualisé et de proximité : 3 référents de parcours PLIE (1 porté par la CAHM, 1 par le CCAS d'Agde et 1 par le CIAS Pays de Pézenas)
- 3 chantiers d'insertion programmés : métiers de l'hôtellerie de plein air, boutique textile, espaces verts et ruraux/petite maçonnerie et, éventuellement, un 4^{ème} chantier à programmer (probablement au second semestre 2012 en fonction des financements disponibles et métiers des services à la personne (services divers en Maison de retraite)
- appui spécifique à la recherche d'emploi (cofinancement d'actions individuelles)
- mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics/relations entreprises
- équipe d'animation

Parmi les actions envisagées figure un chantier d'insertion « *espaces verts et ruraux/petite maçonnerie* » proposé par l'association « Le Passe-Muraille » qui s'inscrit dans la continuité du chantier d'insertion qui se déroule actuellement sur plusieurs communes (aménagement et travaux liés aux cours d'eau, aménagement paysager d'entrée de ville). La qualité des travaux réalisés ainsi que les perspectives de solutions positives pour les salariés amènent à proposer une opération similaire à partir de la fin du 1^{er} trimestre 2012 d'une durée de 12 mois pour 12 à 24 participants du PLIE.

Monsieur le Rapporteur indique qu'un travail de recensement des terrains d'applications potentiels du chantier est actuellement mené avec les communes et les services de la CAHM en charge de ces thématiques (techniques, espaces verts et ruraux, environnement) en lien avec l'association « le Passe-Muraille ».

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la validation de la programmation 2012 du PLIE Hérault Méditerranée jointe en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du PLIE réuni en date du 22 novembre 2011

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** la programmation 2012 du PLIE Hérault Méditerranée conformément à l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président ou son Représentant à mettre en œuvre tous les éléments mentionnés précédemment dans le cadre de la programmation 2012 du PLIE Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

PLIE HERAULT MEDITERRANEE - Programmation 2012

Axe / Mesure / Sous mesure	Dispositif	Organisme	Intitulé de l'action	Nb participants	Durée	FSE	Total	Contrepartie nationale versée par financeur				Total éligible
								CAHM	Etat	Communes	Autres	
3/31/312	Accompagnement renforcé, individualisé et de proximité des publics	CAHM	Référént de parcours PLIE/CAHM	70	01/01/2012 au 31/12/2012	35 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 520,00 €
		CCAS d'Agde	Référént de parcours PLIE/CCAS d'AGDE	70	01/01/2012 au 31/12/2012	26 404,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 404,00 €
		SIVOM CIAS Pézenas	Référént de parcours PLIE/SIVOM CIAS de Pézenas	70	01/01/2012 au 31/12/2012	25 708,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3/31/312	Chantiers d'insertion	La ligue de Penseonnement 34	Chantier d'insertion Boutique Textile (1)	10	Du 01/07/2011 au 30/06/2012	87 632,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	112 632,00 €
		OREA	Chantier d'insertion hôtellerie de plein air (1)	12	Du 15/09/2011 au 15/09/2012	65 098,25 €	145 972,00 €	0,00 €	0,00 €	17 151,00 €	6 100,00 €	211 070,25 €
		Passé Muraille	Chantier d'insertion espaces verts et ruraux petite maçonnerie	12 à 24	Du 01/03/2012 au 28/02/2013	45 000,00 €	100 500,00 €	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €	17 500,00 €	145 500,00 €
4/43/432	Clause d'insertion dans les marchés publics/relations entreprises	CAHM	Chantier d'insertion espaces verts et ruraux petite maçonnerie	12 à 24	Du 01/03/2012 au 28/02/2013	56 836,00 €	212 372,00 €	10 000,00 €	133 658,00 €	16 314,00 €	12 400,00 €	269 208,00 €
		CAHM	Mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics/relations entreprises (2)	10 à 12	du 01/01 au 31/12/2012	9 000,00 €	9 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
		CAHM	Appui spécifique au retour à l'emploi	14	Du 01/04/2011 au 31/12/2012	9 000,00 €	9 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
3/31/312	Appui spécifique au retour à l'emploi	CAHM	Appui spécifique au retour à l'emploi	14	Du 01/04/2011 au 31/12/2012	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
		CAHM	Appui spécifique au retour à l'emploi	14	Du 01/04/2011 au 31/12/2012	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
		CAHM	Appui spécifique au retour à l'emploi	14	Du 01/04/2011 au 31/12/2012	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
3/31/312	SAG	CAHM	Equipe d'animation du PLIE		du 01/01 au 31/12/2012	0,00 €	107 980,00 €	107 980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107 980,00 €
		CAHM	Equipe d'animation du PLIE		du 01/01 au 31/12/2012	0,00 €	107 980,00 €	107 980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107 980,00 €
		CAHM	Equipe d'animation du PLIE		du 01/01 au 31/12/2012	0,00 €	107 980,00 €	107 980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	107 980,00 €
					TOTAL	263 566,25 €	615 824,00 €	146 980,00 €	325 279,00 €	70 000,00 €	36 000,00 €	879 390,25 €

(1) opérations déjà programmées, inscrites pour ajustements

(2) opération programmée sous la mesure 432

SOUS-PREFECTURE
HERAULT
26 DEC. 2011
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 5 décembre 2011

Affichage effectué le :

16 DEC. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 000634

Question n°36 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

« administration générale »

Transmis à la
Sous Préfecture :

16 DEC. 2011

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille onze

et le lundi 12 décembre à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **ADISSAN** (Salle des Fêtes) sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, Mmes Marion MAERTEN, Anne HOULES * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Thierry NADAL, André TOBENA * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **MONTAGNAC** : M. Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : M. Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PEZENAS : M. Patrice DREVET donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *première séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2012.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune d'AGDE le lieu de la *première séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2012.

Fait et délibéré à ADISSAN les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

